

LE COMBAT SYNDICALISTE



CNT 2€ SEPT. 08 **CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL**
L'HEURE EST VENUE DE BÂTIR UN AUTRE FUTUR. UN FUTUR SANS EXPLOITATION. UN FUTUR SANS DOMINATION. UN FUTUR ÉMANCIPÉ POUR DES HOMMES ET DES FEMMES LIBRES ET ÉGAUX.
SALUTATIONS ANARCHOSYNDICALISTES ET SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES. NUMÉRO 331.

JOURNAL MENSUEL

Un automne 2008 bouillonnant ?

En tout cas, un numéro de rentrée précurseur de luttes. C'est ce que l'on peut conclure au vu des attaques sans cesse plus nombreuses contre les travailleurs.

Retrouvez dans ces pages :

ANPE, soldes de tout compte	3
Animateurs et travailleurs sociaux	3
Wolters Kluwer con-presse	3
L'Huma oublie le droit	3
Graphigro brade ses... employés	4
Les comptes de Noël de la Poste	4
Construire la lutte dans l'Éducation	5
Juridique, toujours aussi chaud en été	6
Solidarité ministérielle	6
Prix unique du livre, la fin ?	7
Mécanisation, gain de qualité ou de coût ?	7
G8 au Japon	8
Maroc, Burkina Faso, étudiants en révolte	9
L'imprimerie 34 fait notre journal	10
Lectures, BD et roman	10
Contre les drogués ou contre les drogues ?	11
Le nouveau visage de l'extrême-droite	11



Edvige : fichier les militants

À chaque nouvelle création de fichier par l'État et ses sbires armés, nous descendons d'un cran sur l'échelle de nos libertés. Depuis juillet dernier, nous tombons tous sous le coup d'Edvige, joli nom pour un Big Brother version 2008. Dès 13 ans, voici que l'on recense toutes personnes « ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical, économique ou jouant un rôle institutionnel, économique, social ou religieux. » La novlangue n'est plus loin. **Page 5**



Union pour la Méditerranée contre-sommet à Paris

Sarkozy en a « fait un rêve » (sic!). Les anti-capitalistes leur cauchemar. Le 13 juillet, les chefs d'État de l'Europe et de la Méditerranée officialisaient une nouvelle structure politique visant à étendre et durcir les politiques sécuritaires et capitalistes. Plusieurs associations et syndicats répondirent présents pour dénoncer cette nouvelle mascarade. **Page 9**

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
Tél. : 0 810 000 367 (prix d'un appel local)
CNT - BP 30423 - 35004 Rennes cedex
www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org
COMBAT SYNDICALISTE
Tél. : 08 72 58 35 90 (prix d'un appel local)
CNT - 18 av. de la Gloire - 31500 Toulouse
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

Une seule force, une seule représentativité :

L'ASSEMBLÉE DES TRAVAILLEURS



RÉFORME DU DROIT SYNDICAL :
Élire au lieu d'agir ?

À l'heure de la réforme de la représentativité, il nous a semblé opportun de revenir sur cette fameuse représentativité. Quelle est-elle ? Qu'induit-elle ? La possibilité de discuter, contester, vivre au sein de son entreprise va-t-elle changer ?

Aujourd'hui, le gouvernement veut à nouveau définir quel syndicat peut exister dans l'entreprise et lequel ne peut pas. Si, pour la CNT, c'est aux travailleurs de choisir comment ils veulent s'organiser, la répression nous oblige aussi à prendre en compte le cadre juridique, pour qu'un travailleur syndicaliste ne soit pas synonyme d'un travailleur licencié.

Avant la réforme

Le cadre, c'est la représentativité et donc, pour nous, cela signifie la possibilité de créer une section syndicale dans l'entreprise, conquête de mai 68. Le délégué syndical a le pouvoir de négociation, mais il est désigné et révocable par le syndicat,

et donc convient assez bien à une organisation anarcho-syndicaliste comme l'est la CNT. Utiliser le cadre légal, obtenir la représentativité, ne signifie pas nécessairement se confondre dans des compromis finissant par vider le syndicalisme de sa combativité. C'est pourquoi, dans les 15 jours suivant la désignation d'un délégué syndical CNT, nous avons bien souvent été attaqués en justice par le patron, et même par d'autres syndicats, qui contestaient notre représentativité.

Jusqu'à aujourd'hui, seuls CFDT, CFTC, CGT, CGC et FO étaient présumés représentatifs et ne pouvaient être contestés, même avec un seul adhérent. Pour les autres comme la CNT, il fallait, si la désignation du délégué syndical était contestée (par le patron ou par un syndicat « représentatif » !), prouver sa représentativité en remplissant des critères déterminés après

guerre : les effectifs, l'indépendance, les cotisations, l'expérience et l'ancienneté du syndicat, l'attitude patriotique pendant l'occupation, et l'audience liée aux résultats aux élections professionnelles, qui va devenir déterminante dans la réforme.

Un cadre considérablement modifié avec la réforme

Le gouvernement Chirac-Villepin, puis leurs successeurs sarkozystes, ont entrepris de chambouler ce système en lançant des négociations dans lesquelles chaque syndicat s'est engouffré en mettant en avant le critère qui les arrangeait : les élections prud'homales et la fonction publique pour SUD, la sécu pour FO, les cotisations et l'activité pour la CFTC... Mais tous se sont fait coiffer au poteau par la CFDT et la CGT qui ont rédigé avec le MEDEF et la CGPME la « position commune » servant de base à cette nouvelle loi. Elle y définit les nouveaux critères de la représentativité : le respect des valeurs républicaines ; l'indépendance ; la transparence financière ; deux ans d'ancienneté dans le champ professionnel et géographique couvrant l'entreprise ; l'audience ; l'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience ; les effectifs et les cotisations.

Le critère de respect des valeurs républicaines est ambigu : on ne sait pas s'il s'agit d'un respect philosophique, d'idée de liberté, de tolérance, ce qui était le cas dans les projets de loi, ou d'un respect de l'ordre social actuel, ce qui risquerait d'éliminer la CNT du paysage syndical français. La loi ne le précise finalement pas, et ce sera aux juges de statuer.

Les résultats électoraux sont le critère clé de la réforme.

Le critère de la transparence financière va obliger les syndicats CNT à être plus carrés sur la trésorerie et à bien voter les comptes en AG chaque année.

Quant à «l'audience», c'est-à-dire les résultats électoraux, c'est le critère clé dans la réforme : pour être représentatif dans l'entreprise, la section syndicale doit remplir les autres critères et obtenir 10% au premier tour des élections des membres titulaires du comité d'entreprise, ou à défaut des délégués du personnel. Au niveau de la branche, il faut réaliser en moyenne 8% des résultats compilés dans la branche et avoir une «implantation territoriale équilibrée». Au niveau interprofessionnel, il faut 8% des résultats de toutes les entreprises, et être représentatif dans des branches de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Dans l'entreprise, le délégué syndical doit être nommé parmi les candidats au premier tour qui ont recueilli au moins 10% des voix. L'autonomie de la section syndicale en prend un sacré coup, puisqu'elle ne peut plus choisir librement son délégué syndical. Les règles de la négociation sont également modifiées : un accord entre organisation syndicale et patronale, pour être valable, doit être signé par des syndicats totalisant 30% des voix, et ne pas faire l'objet d'une opposition de syndicats totalisant plus de 50% des voix.

Mise à part la place centrale donnée aux élections, une innovation majeure de la réforme est le nouveau mandat de représentant de la section syndicale. Avec ce nouveau mandat, la section peut être constituée immédiatement (avec au moins deux adhérents, l'indépendance, les deux ans d'ancienneté et le respect des valeurs républicaines), ce qui donne la possibilité de se développer en pouvant tracter, afficher, etc., avec un délégué syndical protégé bien qu'il ne puisse pas négocier. Lors de l'élection qui suit, soit la section obtient la représentativité, soit le représentant syndical perd son mandat et ne

peut être renommé jusqu'à six mois avant les élections suivantes (qui sont maintenant généralement tous les quatre ans).

Cette réforme est votée et sera publiée vraisemblablement en août. Dans les branches et au niveau interprofessionnel, les comptes seront fait d'ici cinq ans, et en attendant le «club des cinq» représentatifs demeure. Dans les entreprises, les délégués actuels, qu'ils soient DS, DP, CE, demeurent jusqu'aux prochaines élections qui devront mettre en œuvre la réforme. En attendant des représentants de section syndicale pourront être désignés par les syndicats non «représentatifs».

Une nouvelle étape d'intégration du syndicalisme

Comme s'en réclamaient certains syndicats, l'effet est que d'ici cinq ans, le «club des cinq» sera mort, et tous les syndicats seront techniquement sur un pied d'égalité (même s'ils restent beaucoup moins égaux devant la répression!). On peut spéculer beaucoup sur les recompositions du pouvoir syndical que cette réforme va engendrer, avec par exemple l'UNSA qui parle déjà de s'allier avec la CGC. La CFDT et la CGT vont évidemment s'imposer vis-à-vis des syndicats plus faibles, et c'était bien leur but. Mais on peut aussi critiquer l'atti-

tude d'organisations sociales qui acceptent que l'État viennent fouiller dans leurs comptes (ni les comptes, ni la représentativité du patronat ne sont concernés par la réforme), choisir qui est représentatif ou pas, et même choisir à leur place le délégué syndical (dont la désignation avant était libre et qui maintenant doit être un candidat ayant fait 10% aux élections).

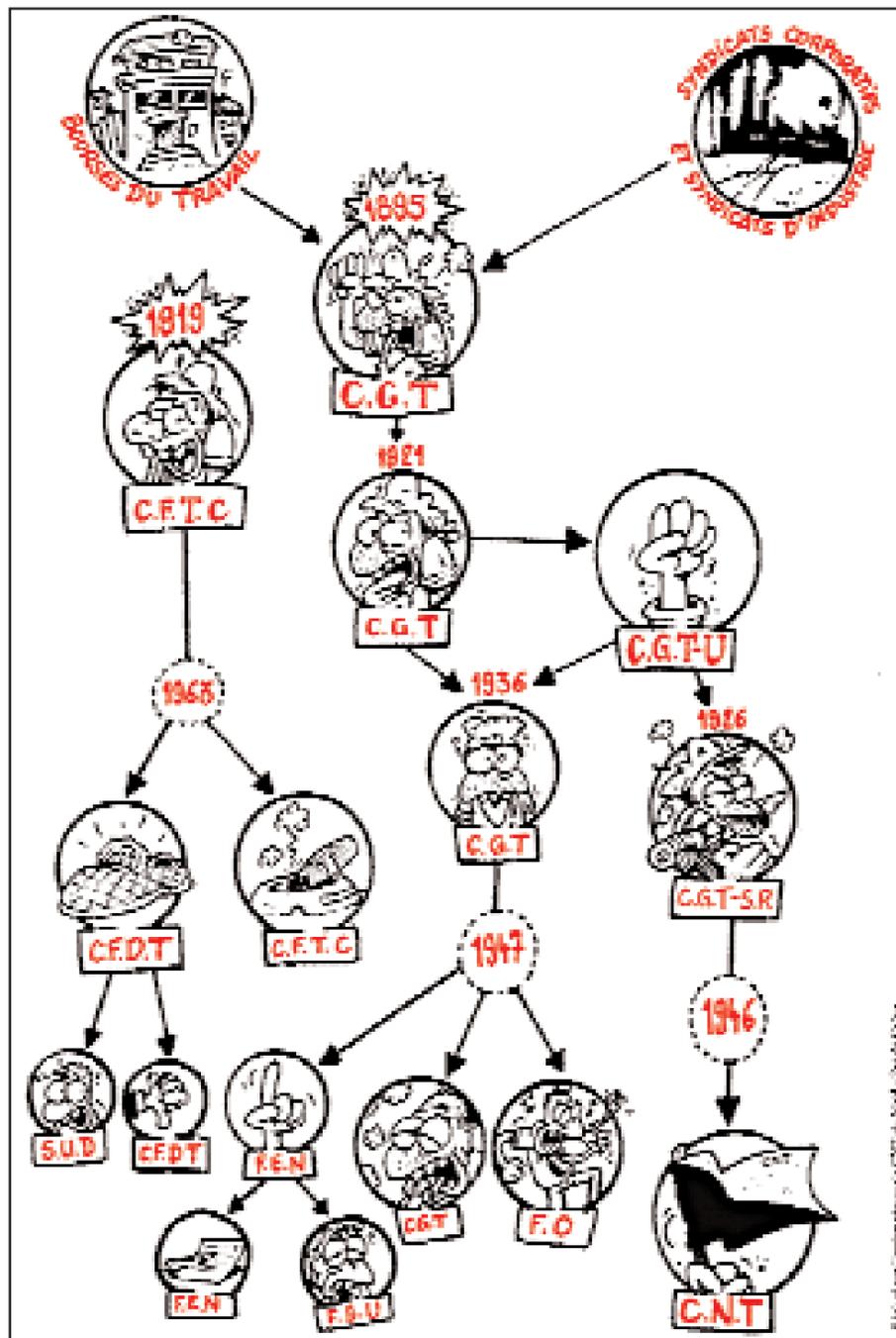
Il faut surtout s'inquiéter chaque fois que l'État vient réglementer l'action de ceux qui sont censés lui résister et que normalement il matraque. Avant tout, cette réforme a pour but de rénover la bureaucratie syndicale afin de la rendre plus légitime, et plus à même d'accompagner la régression sociale à tous les niveaux de négociations, puisque de plus en plus les accords sont dérogatoires et régressifs. Le but est d'éviter les soubresauts comme ceux de 1995 ou 2006, et de domestiquer une classe de représentants syndicaux, professionnels, coupés de la base, et donner à la «masse» le sentiment qu'on travaille pour elle et qu'elle peut dormir tranquille, ou bien être dégoûtée des syndicats quand elle se rend compte qu'elle a été roulée.

Cette réforme vise à rendre les travailleurs passifs, les incitant à voter. Voter et surtout ne seulement que voter.

En somme, cette réforme, qui base la représentativité sur les élections, vise à rendre les travailleurs aussi passifs que les 60 millions qui agissent politiquement un quart d'heure tous les cinq ans en se rendant dans les bureaux de vote.

Pour le mouvement syndical, c'est un nouveau piège, mais quelles que soient les institutions mises en place pour dominer les exploités, c'est dans son action propre et dans son organisation indépendante qu'il peut devenir une force. Pour la CNT, ce nouveau cadre juridique ne peut être ignoré, et même si sa stratégie de développement est liée à bien d'autres enjeux déterminants pour les travailleurs, elle va devoir prendre en compte ce nouveau cadre juridique, examiner ses avantages et ses inconvénients, et choisir l'attitude qui lui permettra au mieux de se développer mais sans s'écarter de la pratique qui la fonde : l'action directe, la lutte autonome des travailleurs contre l'État, le patronat, et contre toute bureaucratie.

Luté Cévivre Santé social CT RP



IMMIGRATION

DES PONTS PAS DES MURS

La CNT est signataire de l'appel ci-joint. Même s'il n'est pas parfait, la lutte actuelle des sans-papiers, dans les entreprises ou les centres de rétention (entre autres, incendiés à Vincennes, à Nantes, au Mesnil-Amelot) et l'intensification de la répression des migrants à tous les niveaux (national, européen, méditerranéen, etc.) impose une réponse unitaire. Pour toute demande, contactez : africa@cnt-f.org ou international@cnt-f.org. Vous pou-

vez également trouver des informations (notamment la liste exhaustive des signataires, en France comme dans tous les pays à travers le monde) sur le site de l'initiative : <http://www.despontspasdesmurs.org/> À bas toutes les frontières, liberté de circulation! Solidarité internationale des travailleurs!

La France a fait du thème des migrations l'une des priorités de la présidence française de l'Union européenne du

second semestre 2008. Les 13 et 14 octobre, le conseil des ministres de l'Union européenne se réunit à Paris pour adopter un «pacte européen sur l'immigration et l'asile». Par ailleurs, après une première réunion à Rabat en 2006, la deuxième conférence interministérielle euro-africaine en matière de migration et développement se déroulera à Paris les 20 et 21 octobre 2008. La France entend proposer à ses homologues européens l'adoption d'accords de «gestion concertée des flux migratoires et de co-développement» comme modèle de négociation par lesquels d'une part, elle fait la promotion d'une immigration choisie, d'autre part, elle demande aux pays du Sud de réadmettre leurs ressortissants et ceux des pays tiers ayant transité sur leur territoire. Préoccupés par le caractère essentielle-

ment sécuritaire du traitement des flux migratoires, entraînant des milliers de morts, et par les choix économiques mis en œuvre qui maintiennent le continent africain en marge du développement, les organisations signataires font appel à la mobilisation pour faire entendre la voix des sociétés civiles européennes et africaines.

Il est grand temps que la question des migrations et du développement soit réellement pensée sous l'angle des intérêts mutuels : ceux des pays d'origine, des pays de transit, des pays d'accueil et surtout, ceux des migrants eux-mêmes. Nous voulons une autre Europe que celle qui se transforme en forteresse et met en œuvre des moyens démesurés pour empêcher l'accès à son territoire et expulser les sans-papiers. Nous refusons la systématisation des centres de

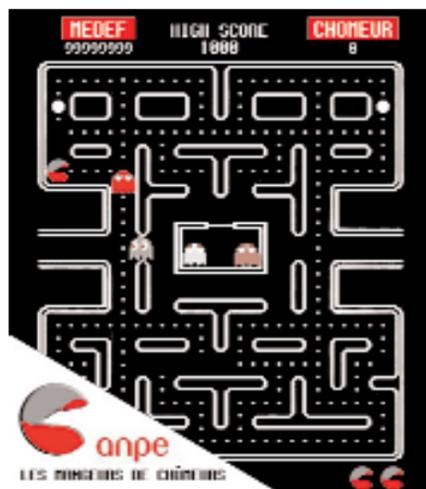
détention et de l'éloignement forcé*. Dans la continuité de la première conférence non gouvernementale euro-africaine «migration, liberté de circulation et droits fondamentaux», nous appelons les 17 et 18 octobre à une mobilisation de grande ampleur à Paris, pour une autre conception de l'immigration et un autre rapport entre l'Union européenne, l'Afrique et le reste du monde. Nous tiendrons la deuxième conférence non gouvernementale euro-africaine, une grande manifestation pour une autre politique européenne et un concert géant.

* S'agit d'un texte cosigné par de nombreuses organisations et non pas d'une position de la CNT qui ne peut accepter ni centre de rétention ni expulsion, quelle qu'en soit la forme (NDLR).

**ANPE
SOLDES DE TOUT COMPTE**

Hélas pour nos collègues précaires, il s'agit de se serrer encore plus la ceinture, en retournant au chômage. Depuis le début de l'été, faisant fi de ses engagements, la direction de l'ANPE remercie une grande partie de son personnel. Rien qu'en Île-de-France, ce sont 140 contrats à durée déterminée qui ne seront pas renouvelés, malgré les promesses de reconduction. Quelle belle illustration de la «sécurisation des parcours professionnels» ou «flexicurité» nous est offerte ici! Partout des collectifs d'agents réagissent, assurant qu'ils n'abandonneront pas leurs collègues précaires.

Au-delà de l'évidente compassion, c'est aux collectifs, agence par agence, de défendre nos collègues et de se mobiliser pour combattre la précarité qui nous guette. De plus, la charge de travail assurée par les précaires s'ajoutera à celle déjà difficilement supportée par l'ensemble des agents. Et ce alors que les hausses de salaire concédées au secteur public (0,8%) entérinent une perte de pouvoir d'achat de 0,9% (-6% depuis 2000),



confirmant que nous travaillons plus pour gagner moins! La preuve est faite que les suppressions massives de postes n'apportent aucune augmentation de salaire.

Maintenant, il s'agit d'organiser une réelle résistance aux régressions sociales qui se profilent, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise qui remplacera l'ANPE et l'Assedic.

Toutes les organisations syndicales ont dénoncé ce plan social. Mais il faut qu'elles refusent de se prononcer pas au «cas par cas» pour préserver quelques contrats. Aujourd'hui, le rôle d'une organisation de défense des salariés est d'abord de fournir les outils et les moyens, quels qu'ils soient, pour développer nos luttes collectives.

Une fois encore, la CNT ANPE appelle ses collègues à exercer localement leur droit aux heures mensuelles d'information syndicale. En assemblée générale, prenons la parole et organisons ensemble nos mobilisations. Nous exigeons la titularisation de tous les précaires comme préalable à toute négociation, refusons la régression de nos conditions d'accueil et de travail, de nos salaires, ainsi que le dévoiement de nos missions. La précarité ne doit pas être notre futur commun.

Section ANPE Santé Social CT RP

**ANIMATEURS
= TRAVAILLEURS SOCIAUX**

La lutte des travailleurs sociaux en formation depuis le début de l'année, notamment pour la gratification des stages, a révélé l'absence du secteur de l'animation, aussi concerné car effectuant des stages longs.

Le premier diplôme de cette profession reste le Bafa (Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur), point de départ d'une activité menée dans la flexibilité et la précarité. La professionnalisation des animateurs se fait avec des diplômes tels que le BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) ou le DEJEPS (Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), parfois enseignés dans les mêmes centres que ceux où sont formés les éducateurs. La proximité des deux professions ne s'arrête pas là, on les retrouve également travaillant dans les mêmes structures, dans les mêmes conditions, avec le même public. Bref, dans le social. Et pourtant, la frontière est bien palpable. Ces deux professions sont complémentaires, mais certains prétendent que les animateurs ne sont pas des travailleurs sociaux. Est-ce une manière d'entretenir le corporatisme?



Quelle pérennisation des luttes dans les centres de formation?

Le statut des étudiants en centre de formation s'avère divers et varié, du demandeur d'emploi au salarié en passant par le RMiste ou le bénéficiaire du Cnasea. Certains règlements intérieurs dans les centres de formation (interdiction d'organiser des collectes, des quêtes et de diffuser journaux, tracts, pétitions ou affiches) ne favorisent pas l'information sur l'actualité de notre secteur.

Le nombre d'années passées en formation (jusqu'à trois ans pour les éducateurs, un an pour les animateurs en BPJEPS, de deux à six ans pour les animateurs en Defa) doit-il empêcher de s'unir dans les revendications, de porter les luttes au-delà de sa formation? Des sections syndicales non corporatistes favorisent la pérennisation des luttes en mettant en place un espace d'organisation et d'expression, en amorçant un travail qui peut être repris par les futurs étudiants, en fédérant les éducateurs, les animateurs, etc. Ainsi, nous inscrirons nos combats dans l'unité et la durée.

La formation est une étape cruciale, un lieu où tout le monde se croise, où les expériences peuvent contribuer à un enrichissement des uns et des autres. Il devient nécessaire de se prendre en main, de se préoccuper de nos droits et d'affirmer notre volonté de ne plus nous laisser faire.

Santé Social CT RP

**GREVE
DANS LA PRESSE**

WOLTERS KLUWER

Les salariés de Wolters Kluwer France ont mené une grève, reconduite pendant trois jours début juillet, pour de meilleures rémunérations et des conditions de travail décentes et respectueuses. Mercredi 2 juillet, les travailleurs de WKF (1 500 salariés environ dont quelque 300 pigistes,



groupe de presse, d'édition et de services informatiques rassemblant notamment les marques Lamy, Liaisons, AFL, Dalian, Val Informatique et Clor), à l'appel de l'intersyndicale CFCT-CFDT-CGT-FO-SNJ, se mettent en grève, toutes corporations confondues (chose rare dans la presse). Le communiqué de l'intersyndicale explicite les raisons de ce mouvement : «Le montant de la participation pour 2007 est réduit de 60% par rapport à 2006. Pour les dix années à venir, les prévisions de la direction annoncent une baisse de l'ordre de 96%. L'entreprise a réalisé 45 millions d'euros de bénéfices en 2007. Elle se propose de ne redistribuer que 200 000 euros de participation contre 5,5 millions d'euros l'année précédente. Cette baisse est due à une recapitalisation intervenue en 2007. Dans ce cadre, WKF a emprunté auprès de la holding néerlandaise plusieurs centaines de millions d'euros. Ces opérations financières sont un transfert de richesses vers la maison mère qui a siphonné la participation.» Conséquence de cette grève :

Liaisons Sociales Quotidien ne paraît pas les 4 et 7 juillet, du jamais vu! Les fils d'actualités et les newsletters des portails web ne sont pas assurés. Certaines publications hebdomadaires ne paraîtront pas non plus. Et les salariés de WKF à Montpellier sont en grève pour s'opposer à un projet de déménagement à Narbonne portant atteinte à leurs conditions de travail.

La question posée par cette grève touche toute la presse qui a connu cette année un grand nombre de conflits (Le Monde, Les Échos, Le Figaro, Hachette, AFP, La Tribune, L'Est-Républicain, Next Radio, etc.) : face à un patronat extrêmement dur et offensif, qui n'a de cesse d'accroître les profits et d'engraisser ses dirigeants et actionnaires en pressant toujours plus les salariés (voire en les virant ou en les poussant fortement à la démission...) et bénéficiant d'un soutien sans faille du gouvernement Sarkozy, les travailleurs de la presse (ou d'ailleurs) n'ont d'autre choix que de mener des grèves dures et reconductibles.

Cette grève en est un exemple, et même si elle n'a pas encore abouti concrètement, elle a permis de créer des solidarités et des discussions entre salariés qui laisseront des traces et permettront sûrement de reprendre le mouvement avec encore plus de force : la lutte continue!

Staking Presse et Médias RP

Le blog : <http://wkwfonstrike.wordpress.com>



L'HUMA

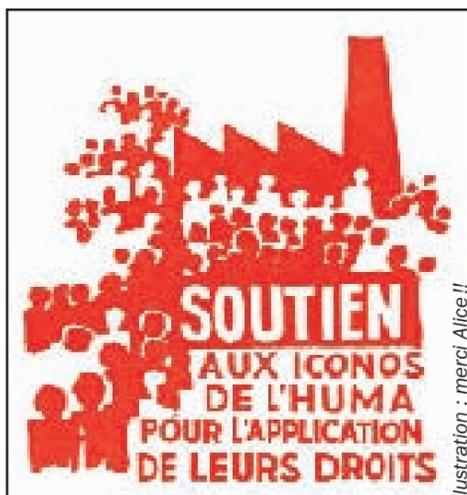
Depuis plus de neuf mois, les iconographes¹ sollicitaient un entretien avec le DRH de L'Huma pour régulariser leur situation salariale. Rien de révolutionnaire, une stricte application de la loi. Pourtant nos relances, répétées sur tous les modes (mails, coups de fil et visites régulières à la secrétaire), n'ont trouvé aucun écho. Mi-juin, deux d'entre nous ont gentiment prévenu oralement que si notre salaire de juin n'était pas augmenté comme il devrait l'être depuis des mois, voire des années, nous nous mettrions en grève. Grève! Ce mot sonne comme une injure à L'Huma. Comment peut-on se mettre en grève dans le journal de la classe ouvrière? Comment ose-t-on, alors que le journal traverse une crise financière gravissime couvant un plan social déguisé? Pourtant, lundi 30 juin, sur le parvis du journal, nous diffons des tracts réclamant notre dû. Regards vengeurs des uns, incrédulité des

autres, et quelques sourires accompagnés de : «Bon courage!» Et puis des gâteaux, des bonbons de soutien... C'est historique, la première grève de L'Humanité vient d'être lancée par deux souris², soutenues par les chats de la CNT. Bonne surprise en fin de matinée : quelques-uns prennent l'initiative d'une pétition de soutien. Plus de 50 signatures sont recueillies en l'espace d'une journée, c'est inespéré! L'émoi est tel au journal de Jaurès que le soir même, nous sommes convoquées pour une négociation le lendemain à 9 heures.

Accompagnées de deux délégués du personnel et deux membres du comité de soutien qui viennent déposer la pétition, nous rencontrons le futur remplaçant du DRH, la chef du personnel et le directeur de la rédaction. On n'échappe pas au discours moralisateur sur les finances du journal, notre irresponsabilité etc. On frôle le fou rire quand on nous explique docement que «la grève illimitée – ce qui les a visiblement le plus énervé dans le tract – est le pire moyen qu'ont les salariés de se défendre». Si, si! À L'Humanité! Finalement, nous réussissons à leur arracher l'engagement de nous verser notre salaire conventionnel au mois de septembre, une fois qu'ils auront touché le fric de la vente de l'immeuble qui nous abritait il y a encore quelques mois. Retour au boulot le mercredi, avec la satisfaction d'avoir mis un frein à l'infantilisation permanente et d'être assurées que la convention collective sera appliquée pour tous les iconos.

Gwen, déléguée syndicale de la section Huma Presse et Médias RP

1. Le métier d'iconographe consiste à commander et fournir les images qui illustrent les publications.
2. Surnom trouvé par la maman d'une de nous deux.



GRAPHICRO

LIQUIDATION
pendant les **SOLDES**

La direction de DeSerres France (ex-Artacréa SA) a annoncé mercredi 2 juillet 2008 que la trésorerie de l'entreprise était exsangue, et en état de cessation de paiement avant la fin de la semaine. La situation était devenue très délicate depuis l'annonce faite par M. Marc DeSerres, P-DG du groupe, le 11 juin dernier, de sa décision de ne plus injecter d'argent frais dans la trésorerie de sa filiale française, la privant ainsi du fonds de roulement nécessaire pour passer l'été, période de faible activité. Quelque 180 emplois sont en voie d'être supprimés. M. DeSerres est un homme bourré de ressources. Il a même entraîné dans la catastrophe le groupe Dalbe à la tête duquel opère son ami de vingt ans, M. André Jamet. Nous n'oublions pas tous les fournisseurs (leurs salariés surtout), à commencer par Pébéo, qui risquent de souffrir de cette décision.

En juin, DeSerres Inc. a procédé à la fermeture de son entrepôt et a licencié une partie des salariés de son tout nouveau siège social. Bilan : 25 à 30 victimes. Bravo, l'artiste ! L'ennui, c'est que cette réalité fait désordre l'année du centenaire de l'entreprise québécoise... La CNT a une pensée émue pour tous ceux qui ont loué le grand homme d'avoir acheté la société Artacréa SA en mai 2007. M. DeSerres est-il différent d'Apax Partners, le fond d'investissement anglo-saxon de sinistre mémoire qui finançait Artacréa voilà trois ans ? Pas sûr. Les deux se signalent par une âpreté au gain et une obsession du profit rapide ; une même méconnaissance des marchés des beaux-arts et des arts graphiques en France ; une incompétence identique de la politique économique et sociale d'une entreprise ; ils partagent un mépris total des salariés ; ils révèlent une similitude vulgaire dans l'approche globale des problématiques culturelles.



M. DeSerres : « Notre première stratégie est d'avoir une gamme de produits intéressante. » Si des centaines de références de scrapbooking qui se vendent moyennement ont envahi les rayons, des fac-similés de piètre qualité (fabriqués dans des conditions de travail inacceptables dans des pays émergents) alimentent nos familles de produits les plus demandés et sur lesquelles nous réalisons plus de 70% de notre chiffre d'affaires (beaux-arts, arts graphiques, librairie). La stratégie se résume ainsi : vendre cher des articles médiocres aux clients français. « On va rénover les magasins, mettre l'informatique à jour. » Venez visiter les magasins : fuites d'eau, postes informatiques obsolètes, etc. « Je crois fermement qu'on pourrait doubler le commerce d'ici quatre, cinq ans. » Après treize mois d'un redressement remarquable, le très visionnaire DeSerres nous lâche sans plus d'explications. La fermeté n'est plus ce qu'elle était. « Il y avait beaucoup de problèmes au sein de cette chaîne, précise-t-il. Les dirigeants ont déposé leur bilan et effectué une restructuration. L'actionnaire de l'époque, un groupe financier, a refusé d'injecter de l'argent neuf dans la société. Les dépenses et le repositionnement ont été revus en bonne partie, mais le travail n'était pas terminé. En janvier 2007, leurs affaires étaient plus en ordre. » Il vient lui-même de refuser d'en faire autant. M. DeSerres reconnaît implicitement que sa politique a détérioré nos « affaires qui étaient plus en ordre » depuis son rachat d'Artacréa SA en mai 2007 jusqu'au dépôt de bilan de juillet 2008. « Nous travaillons à notre circulaire pour la rentrée scolaire 2008 et 75% des produits offerts des deux côtés de l'Atlantique seront les mêmes. » La CNT plaint les travailleurs canadiens et les invite à vérifier que M. DeSerres n'est pas en train de liquider DeSerres Inc. en douce. La CNT exige que M. DeSerres verse à chaque salarié licencié une indemnité de dédommagement matériel et moral.

Syndicat du Commerce RP

Privatisation à la Poste

En 1996, France Télécom est privatisé. Depuis, qu'observe-t-on ? Une explosion des tarifs et des plans sociaux entraînant des milliers de suppressions d'emplois. La direction a appliqué une politique d'acquisitions tous azimuts qui a conduit à un endettement de 70 milliards d'euros en 2001!

Alors pourquoi Bailly, président de la Poste, veut-il faire de même en privatisant partiellement la Poste sur le dos des salariés et des usagers avec les conseils de la Banque Rothschild et du cabinet de consulting américain Baker et McKenzie ? Il donne une série d'arguments que la CNT PTT s'est chargée de démonter. Étude de document.

Il faut privatiser pour saisir des opportunités d'achat de concurrents à travers le monde, afin de résister à la concurrence.

Faux et dangereux ! L'utilisation des capitaux levés par l'introduction en bourse permettra à Bailly de jouer au Monopoly avec des achats de concurrents. Nous sommes actuellement en situation de quasi totale concurrence. En 2007, le groupe La Poste a exercé 71 % de ses

activités sur des marchés concurrentiels et a fait près de 1 milliard de bénéfice. Il est totalement malhonnête de nous faire croire que la privatisation sauverait la Poste des concurrents. Ils sont déjà là, et la Poste est de plus en plus rentable.

La privatisation nous rendra plus solides lors de ralentissement économique ou de crise mondiale.

Mensonge ! Chronopost, filiale de la Poste, est une SA qui a fait des acquisitions pour grossir dans l'express et le colis. À cause d'erreurs d'investissements et de gestion, la direction a pro-

cedé à des centaines de suppressions de postes. L'augmentation de la taille d'un groupe à coups d'acquisitions et d'erreurs de stratégie fragilise, avec un triste résultat : des licenciements.

On va associer les postiers à la privatisation en leur proposant des actions.

Provocateur et malhonnête ! Les collègues de France Télécom qui ont acheté des actions ont perdu leurs économies. De plus, les postiers n'ont pas vocation à être actionnaires mais à assurer un service public de qualité

avec le statut de fonctionnaire, un traitement décent, une retraite juste et de bonnes conditions de travail. Si les boursicoteurs veulent s'amuser, qu'ils le fassent mais ailleurs !

La Poste continuera ses missions de service public comme inscrit dans le préambule de la Constitution.

Mensonge ! La Constitution peut être modifiée. Les directives européennes affaiblissent la Constitution française et autorisent la France à garantir le concept flou du service public universel sans préciser comment il doit s'articuler ni se financer. Les usagers et les postiers vivent déjà depuis Cap qualité courrier un fort désengagement du service public postier.

Comment peut-on croire que le service public sera garanti quand la logique des investisseurs est la rentabilité et le montant des dividendes, non le service rendu aux populations ? La privation est la fin du service public, de la présence territoriale, de la péréquation, des tarifs raisonnables, de l'accès à la Banque postale pour les populations fragiles, etc.

La privatisation garantira la solidité et l'unité du groupe.

Mensonge ! L'exemple de notre concurrent direct, la Deutsche Post, est éloquent. Actuellement, elle vit son démantèlement avec la vente pour 10 milliards d'euros de Postbank, l'équivalent de la Banque postale. La privatisation, c'est la vente à la découpe de tout le groupe, métier par métier et

avec des licenciements. Pour la solidité dont parle Bailly, il y a encore maldonne. TNT, la poste hollandaise, prise en exemple comme modèle économique, a licencié 2 000 personnes, en 2007 dans sa branche courrier afin d'économiser 20 millions d'euros pour faire monter les bénéfices.

La privatisation permettra de lever des capitaux pour pouvoir investir.

Faux ! En 2003, Bailly demande 3,4 milliards à l'État pour financer la modernisation de la Poste avec le Cap qualité courrier. Il obtient sa ligne de crédit. Quand il demande à l'État d'augmenter le prix du timbre pour moderniser le courrier et assurer une qualité service en J+1 (recevoir le courrier posté la veille) national de 93 % en 2009, il n'a aucun problème. Les suppressions de

postes (7 100 suppressions de postes en 2007) et l'augmentation de la productivité en utilisant le management par le stress ont permis de faire des économies considérables sur le dos des salariés. Donc la Poste peut emprunter sans problème et devenir très rentable ; trop rentable, vu nos conditions de travail. Il n'y a aucune raison de privatiser.

L'État restera majoritaire dans le capital.

Mensonge ! En 2005, Sarkozy, ministre de l'Économie, avait promis que le capital de l'État dans EDF ne descendrait jamais en dessous de 70 %. Résultat : l'État, qui vend régulièrement des parts d'EDF pour financer sa politique, est descendu en dessous des 70 % du capital. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Après la privatisation des entreprises, les promesses s'envolent. À

la Poste, on risque d'apprendre un beau jour que l'État est en dessous de 50 %, et que l'entreprise peut être rachetée et/ou démantelée... ce qui conduira encore à des licenciements. Dans les dix dernières années, les postes privées européennes ont supprimé 200 000 emplois (la Royal Mail détient le record mondial, avec 55 000 suppressions d'emplois en six ans).

La privatisation de la Poste va entraîner des milliers de licenciements. La CNT PTT appelle donc les salariés et les usagers à se mobiliser maintenant. Le jour du premier plan social à la Poste, il sera déjà trop tard !

CONSTRUISONS LA LUTTE

L'année dernière a été riche en mouvements sociaux. Dans l'Éducation, tous les secteurs s'y sont mis : à l'université contre la LRU (loi Péresse); dans le second degré contre la baisse des moyens, la suppression de postes, la disparition du BEP; dans le primaire contre les multiples dispositifs Darcos qui annoncent une nouvelle école encore plus sélective; avec les sans-papiers en lutte (parents d'élève dans les écoles, travailleurs en lutte sur leur lieu de travail ou enfermés dans les «centres de rétentions»). Sans compter toutes les grèves dans telle ou telle boîte, pour une heure, une journée ou plusieurs semaines, des caissières, des métallos, etc. On a connu des défaites, beaucoup, quelques bouts de victoires, souvent amères, mais les travailleuses et les travailleurs sont toujours présents malgré la mise en pièces des solidarités.

Et maintenant que l'automne arrive, on fait quoi?

Il y a deux axes. Quand une occasion se présente, on fonce. On fait grève autant que possible. On diffuse nos idées et nos pratiques. On s'organise avec les collègues pour tenter de dépasser les intersyndicales, qui ne pensent qu'à négocier, et faire vivre les revendications élaborées lors des assemblées générales (AG).

À côté de ça, avant et pendant, on construit. L'autogestion n'est pas forcément un type d'organisation qui s'élabore d'emblée. C'est la deuxième

chose à faire. Faisons un détour par un mouvement en particulier, celui des instits.

Au printemps dernier, après plusieurs annonces gouvernementales, les enseignants du premier

degré, à Paris et à Nantes notamment, commencent à se réunir. En dehors des grandes intersyndicales nationales, les AG se tiennent avec de plus en plus de monde. Les revendications s'élaborent à ce moment-là.

Ceci peut se passer à Paris parce que, depuis des années, des habitudes et des modes d'organisation se sont forgés. Des regroupements se sont opérés; ceux-ci se font par arrondissement et avec des listes de discussion internet correspondantes; dans chaque regroupement, on retrouve des militants syndicaux, pédagogiques, autonomes et/ou de RESF. Ce que nous appelons les «AG d'arrondissement», et que certains pourraient appeler «sections syndicales», se fondent donc en-dehors des structures permanentes tout en les faisant participer.

Ainsi, les syndicats, parties prenantes du mouvement, appellent à ces réunions dans leur bulletin ou sur leur site internet. Ils transfèrent les informations sur leur liste internet et nourrissent celles des AG de leurs informations.

Évidemment, il faut préciser que plus le syndicat est proche du pouvoir moins il participe à ce fonctionnement. Plus le syndicat est institutionnel, bureaucratique, hiérarchisé, bref représentatif (comme la loi définit ce terme), moins il tiendra son rôle d'outil de lutte. En revanche, notre syndicat (CNT-STE 75) retrouve son mode de fonctionnement dans cette forme d'organisation. Nous utilisons tout notre savoir-faire élaboré inlassablement et collectivement au sein de nos AG ordinaires (quand il n'y a pas de grève, bien sûr) pour améliorer le fonctionnement autogestionnaire des AG du mouvement et réciproquement. Ce qui au final devient le moins compliqué, les travailleuses et les travailleurs considérant que c'est le seul moyen de ne pas être trahis. Bien sûr, les autres syndicats tentent généralement à ce moment-là

de faire une belle intersyndicale pour reprendre le contrôle, arguant d'un «souci d'efficacité». À nous d'être vigilants.

Il y aurait bien d'autres choses à expliquer sur ce mouvement autogéré. En attendant, tissons ces liens entre les individus. Refaisons les solidarités en commençant par les caisses de grève, comme nos aîné-e-s. Quant aux syndicats, qu'ils redeviennent des outils au service de la lutte et non pas des machines à signer pour savoir qui aura la plus grande représentativité. Et si l'automne est chaud, nous serons prêts, sinon ça servira toujours. Pour la prochaine lutte ou au moins pour relever la tête.

Sou Educ 75



Quand certains s'organisent pour lutter et revendiquer leur droit à la liberté, d'autres décident de les traquer où qu'ils soient. D'AG de luttes au fichage via Edvige, la partie est-elle inégale? À nous de répondre présents.

FICHAGE EDVIGE

En catimini, le 1^{er} juillet, abrité derrière la fusion des RG et de la DST, un décret vient de sortir, mettant en circulation un nouveau fichier : Edvige.

Edvige vise à fichier, à partir de 13 ans, les mineurs susceptibles de troubler l'ordre public ainsi que «les personnes ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical, économique ou jouant un rôle institutionnel, économique, social ou religieux». Évidemment, la parution de ce décret a fait moins de bruit que le début de la présidence française européenne dont les réjouissances vont coûter 1 million d'euros par jour entre juillet et décembre 2008.

Ce décret est gravement attentatoire aux libertés publiques, aux libertés fondamentales. Il instaure un délit de présomption de culpabilité pour les mineurs et met en fiche ceux ou celles exerçant des responsabilités qui leur sont confiées par le suffrage universel ou l'organisation dont ils/elles sont membres.

Le gouvernement de Nicolas Sarkozy vient de franchir une étape supplémentaire dans la discrimination de couches sociales et dans la surveillance, l'espionnage généralisé de la population dont Edvige n'est qu'un élément.

La CNT Cinémathèque proteste vigoureusement contre l'utilisation du fichier Edvige et condamne la politique gouvernementale de Sarkozy et Fillon, destructrice des libertés publiques. Elle exige le retrait du décret publié dans le JO du 1^{er} juillet et la suppression du fichier Edvige.

Enfin, histoire d'alourdir encore le climat, et faisant la démonstration *in situ* des changements en cours dans le pays des droits de l'homme, la présence ostentatoire de la police dans les locaux de la Cinémathèque lors des dernières privatisations nous pose un sérieux



Photo : Wasegr / ph. mvt social

problème. Lors de la venue de Sarkozy et de sept ministres UMP le 10 juin dernier, le quartier était bouclé, et la Cinémathèque en état d'isolement (flics puissamment armés au vu de tout le monde, inquiétant après la bavure de Carcassonne, filtres rigoureux,

dislocation sans ménagement d'un rassemblement de handicapés manifestant, etc.).

Le 8 juillet, pour la journée européenne de la culture, sous l'égide du CNC, le dispositif était encore impressionnant : de nombreux RG, reconnaissables à leurs sympathiques minois, des flics en uniforme dévisageant consciencieusement tout ce qui se présentait dans leur mire, des membres du service de déminage, des chiens policiers surgissant dans les salles alors que des salariés s'employaient à permettre la tenue de nos activités cinéphiliques, des rondes autour du bâtiment, et bien sûr la présence de l'État omnipotent et de ses alliés (Albanel, Toubon). Question : avons-nous vocation à être régulièrement le théâtre d'entraînement des troupes de répression, autrement appelées de maintien de l'ordre, avons-nous vocation à être le lieu de rendez-vous régulier de l'UMP?

La CNT Cinémathèque ne remet pas en cause ici le principe des locations d'espaces, nécessaires semble-t-il pour l'équilibre budgétaire, cependant nous déplorons la lourdeur du climat lors de ces deux journées et, de manière plus générale, la multiplication des dispositifs d'état de siège dans le pays, mais peut-être s'agit-il là d'un clin d'œil malicieux à l'œuvre de notre président Costa-Gavras!

Section Cinémathèque Culture Spectacle RP



À l'heure où nos acquis sociaux sont pillés, où les licenciements se font de plus en plus massifs et brutaux, où les sections syndicales dans les entreprises sont mises à mal par la loi sur la représentativité syndicale, il est temps d'unir toutes les forces pour construire une alternative au système capitaliste. C'est dans cette perspective que la CNT 57 organise trois journées de lutte et de fête «Pour un autre futur... soyons anticapitalistes!»

les 26, 27 et 28 septembre à Metz.

Vendredi 26 septembre

20 h - 21 h 30 : débats sur l'internationalisation des luttes, la société sécuritaire et la lutte antifasciste.

21 h 30 : concerts avec David Vincent et ses mutants, The Sioux (prix libre).

Samedi 27 Septembre

16 h : manifestation, «Pour la défense de nos acquis sociaux, unissons nos luttes».

18 h : meeting CNT.

20 h : repas chili.

21 h : concerts avec Young soul rebel, Redkick, Bull brigade et Two tones club*.

Dimanche 28 Septembre

12 h : repas complet et concert de Fred Alpi.

14 h : débats et formation,

«L'éparpillement des syndicalistes de lutte, monter une section CNT, les bourses du travail, les retraites, la sécu et le chômage».

19 h : concerts avec Strong Asten, K-listo, la K-bine (et Sheryo), la Place du kif.*

* PAF 10€ ; 8€ pour les précaires

NB : Forfait pour les soirées de samedi et dimanche + repas du dimanche : 20€.

Renseignements : www.cnt57.org

ou au 06 79 22 61 42.



La fête de la CNT-66 aura lieu cette année exceptionnellement **le samedi 20 septembre,**

toujours à Pia, mais dans un lieu différent de celui des dernières années. C'est une aire communale de loisirs qui se nomme La Salut. Il s'agit d'un lieu très bien aménagé, et qui convient parfaitement au bon déroulement d'une fête comme la nôtre. Camarades, compagnons,

sympathisants, nous comptons sur vous! Dès début septembre nous ferons connaître le programme définitif via Internet. Restez connectés.

ACTU'BRÈVES JURIDIQUES

« Passe le oinje »

Voici une décision qui incitera nos amis fumeurs, toutes substances confondues, à plus de prudence.

Un salarié vient de se faire licencier pour faute grave sans avertissement préalable, car il a été surpris en train de fumer un « joint », pourtant dans la salle fumeur !

La Cour de cassation a estimé que le salarié méritait la porte sans passer par la case avertissement. Le voilà donc licencié pour faute grave sans avertissement ni mise à pied, ce qui lui aurait permis de plaider sa cause et d'éviter peut-être le licenciement.

(Cass. soc. 1^{er} juillet 2008.)

Avis de décès

La Cour de cassation fait un peu comme la police ; elle vient après la bagarre. Dans une décision du 1^{er} juillet 2008, elle se décide à déclarer le CNE non conforme à la convention n° 158 de l'OIT, comme le fit quelques mois avant le BIT. Au-delà de la symbolique, ce sont les salariés anciennement embauchés puis virés sous CNE qui vont toucher le gros lot, car tous les CNE rompus avant la loi du 25 juin 2008 (sur la réforme du travail), donneront lieu à des dommages et intérêts pour irrégularité de procédure. Par ici les sous !

(Cass. soc. 1^{er} juillet 2008.)

Un sou est un sou

Toujours dans la rubrique argent, et dans l'attente de son abolition, tout salarié doit pouvoir être en mesure de vérifier que son patron lui a bien payé ce qu'il lui doit. Ici, deux VRP avaient rompu leur contrat de travail aux torts exclusifs du taulier, car celui-ci ne voulait pas leur communiquer les éléments de calcul du salaire. Les salariés, ne pouvant vérifier si on les payait comme il le fallait, ont fini par rompre leur contrat de travail. La chambre sociale leur a donné raison.

(Cass. soc. 18 juin 2008.)

ATTENTION DANGER : MAINS PROPRES POUR LES PATRONS

En janvier, FO en tête, puis CFDT, CGC, et CFTC ont signé le pire accord jamais signé par des syndicats de salariés, accord transposé dans la loi dite de « modernisation du marché du travail » qui contient des attaques majeures contre nos droits.

Une de ces attaques va demander aux travailleurs et aux syndicalistes une vigilance particulière : au bout de six mois, le solde de tout compte signé devient libératoire pour le patron, ce qui veut dire qu'on ne peut plus contester la somme (indemnités, salaires, congés payés, etc.) qu'il a versée.

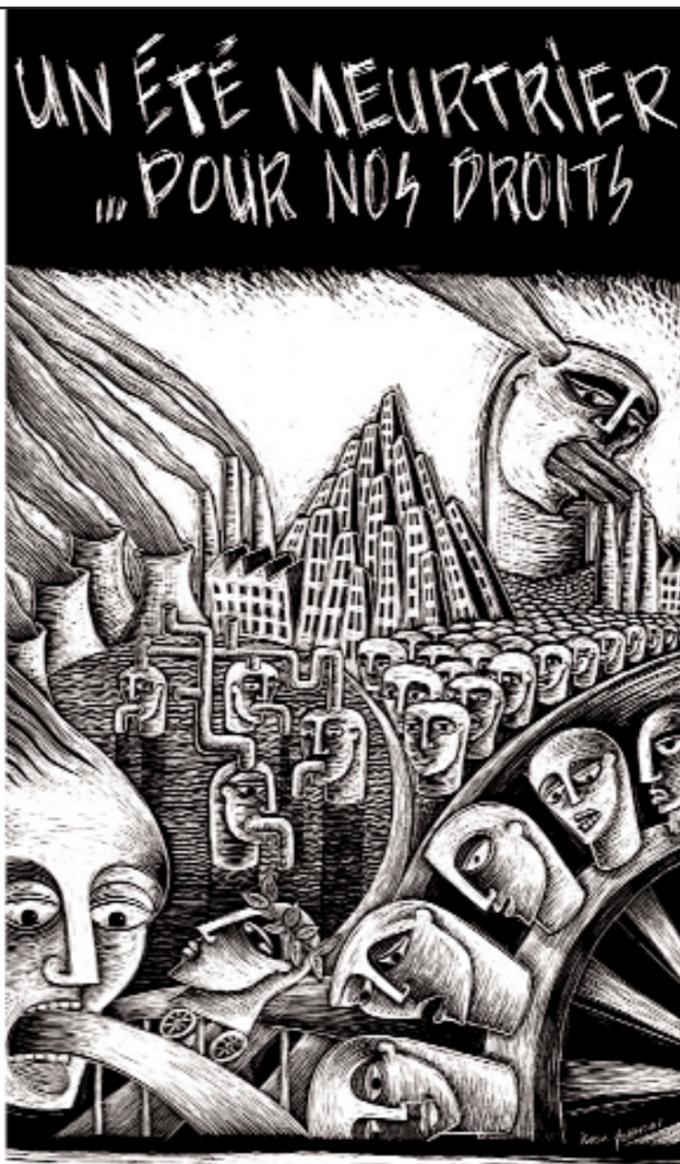
En réalité, la contestation pourrait rester possible (la loi ne dit d'ailleurs pas ce qui se passe quand on refuse de signer), mais **IL FAUT QUAND MEME RÉAGIR RAPIDEMENT ET CONTESTER DANS LES SIX MOIS LE SOLDE DE TOUT COMPTE PAR LETTRE ENVOYÉE À L'EMPLOYEUR EN RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION.**

Si le gouvernement prend bien toutes les mesures pour rendre les routes de vacances moins dangereuses, il ne se gêne pas en revanche pour donner le coup de grâce aux quelques droits que l'on tente de sauver bon an mal an. Ainsi, dans la torpeur de l'été, c'est une série de lois largement aussi dangereuses que les accidents de la route qui sont votées : les chômeurs se retrouvent avec toujours plus d'obligations pour de moins en moins de droits, et la mort semble annoncée en matière de Sécu et de droit du travail, en particulier avec la « nouvelle forme de rupture » et la refonte des critères de représentativité.

Réforme du chômage : moins de droits et toujours plus d'obligations

Quoi que l'on pense des députés, et particulièrement de ceux du PS et du PC, pour une fois, on ne peut qu'être d'accord avec certains d'entre eux, comme Maxime Gremetz (PC) et Michel Issindou (PS), qui ont qualifié « d'humiliation pour les demandeurs d'emploi » le texte de Laurent Wauquiez sur les « nouveaux droits des chômeurs ».

Dans les précédents numéros du CS, nous avons longuement développé les risques de la fusion ANPE-ASSEDIC, principalement en ce qui concernait les demandeurs d'emploi, à savoir un flicage de plus en plus présent et un véritable chantage à l'emploi, en les forçant à accepter n'importe quel job sous peine de perdre leurs indemnités. Eh bien, dans la nuit du jeudi 16 au vendredi 17 juillet 2008, dans un hémicycle vide, à deux heures du matin, le coup



de grâce fut porté. Désormais, si un chômeur se permet de refuser « deux offres raisonnables » (on ne sait d'ailleurs toujours pas ce que recouvre cette notion), il sera radié des listes de demandeurs d'emploi. De plus, obligation est faite à ces fainéants d'accepter des emplois moins bien rémunérés que ce qu'ils touchaient antérieurement (d'abord 95% du salaire antérieur, puis 85%). Laurent Wauquiez, secrétaire d'État à « l'emploi », justifie son texte comme un outil de

lutte contre les abus. Car c'est bien connu, un demandeur d'emploi ne fait que profiter des allocations chômage, ma brave dame ! Ce même Wauquiez qui en avril 2008 avait visité « incognito » une agence ANPE dans le nord de la France et avait reconnu les absurdités de certaines offres qui imposaient par exemple des trajets en voiture de plus de 30 km...

Ce que notre superman de l'emploi oublie de rappeler, c'est que les demandeurs d'emploi ont

cotisé pour ces allocations chômage et que, bien souvent, ils sont poussés à la porte parce que trop vieux, trop bronzés, trop enceintes ou syndiqués ! Il est intolérable d'entendre des ronds de cuir n'ayant jamais connu la précarité venir nous apprendre qu'un boulot moins payé que le précédent, à deux heures de trajet par jour au moins, c'est déjà bien et qu'il faut s'en contenter car il faut être humble. Un certain charpentier de Nazareth a tenté l'humilité et le vœu de pauvreté, ben ça lui a pas réussi, il a fini cloué sur une croix ! Ou alors il reste une alternative : gagner au Loto, être copain du nabot et acheter le CD de sa plante verte de femme. Autrement, les chances d'échapper à la curée sont très minces.

Rupture conventionnelle, temps de travail, Sécu : la curée générale

Curée, braderie, destruction... les qualificatifs ne manquent pas pour dresser le constat de la casse de nos droits sociaux ; des droits pour lesquels se sont battus les ouvriers d'hier. Et pour nous, travailleurs d'aujourd'hui, il ne s'agit plus de gagner des droits nouveaux, mais d'abord de préserver ce qu'il nous reste. La tâche est loin d'être aisée car les fronts de luttes sont nombreux : les règles de la représentativité sont désormais taillées sur mesure pour plaire aux grandes centrales qui acceptent ces os sans broncher, la Sécurité sociale est livrée aux requins des assurances privées avec l'ouverture des conseils d'administration de la Sécu aux P-DG des groupes d'assurances.

Mais la cerise sur le gâteau reste sans nul doute la loi sur la « modernisation du marché du travail » et sa rupture conventionnelle largement empruntée au *gentlemen agreement* de notre voisin anglo-saxon. Présentée comme une innovation dans les modes de rupture du contrat de travail, elle va surtout permettre aux tauliers de licencier sans avoir le souci du procès prud'homal pour licenciement abusif. Mêmes si les parties sont a priori maîtresses du jeu puisqu'elle sont censées convenir ensemble de rompre, il apparaît clairement qu'un salarié qui subit du harcèlement ou un autre victime de discrimination préférera en finir le plus vite possible avec l'assurance d'empocher quelques sous au passage, plutôt que d'affronter les aléas d'une procédure prud'homale, d'autant que le juge prud'homal, s'il est saisi, ne se prononcera que sur les termes de la convention ; à aucun moment il ne cherchera à connaître les raisons qui ont mené le salarié à signer. Rafles, racisme, discriminations, des riches de plus en plus méprisants avec les plus démunis... faut que ça cesse, comme le chante Assassin...

Jamila Santé Social RP

MÉPRIS DU MINISTRE DE LA "SOLIDARITÉ"

Interrogé à l'Assemblée nationale sur les difficultés que connaissent les travailleurs dont l'inaptitude est constatée par le médecin du travail et qui peuvent attendre des semaines avant d'être reclassés ou licenciés, M. Bertrand, ministre du Travail et de la Solidarité, répond : « Cette période est limitée. Si on compte les quinze jours entre la visite de reprise puis la deuxième visite qui confirme l'inaptitude et le mois après lequel l'employeur doit reprendre la rémunération, la période durant laquelle le salarié n'est pas rémunéré par l'employeur ne peut dépasser un mois et demi. » « Seulement » un mois et demi, quel mépris du pauvre !

Et là, bizarrement on ne parle pas de réforme urgente et nécessaire, comme quand on fait des cadeaux fiscaux aux entreprises ou qu'on nous impose des franchises médicales. Non. M. Bertrand s'en tient là, satisfait de sa réponse. À quand un ministre au Smic avec un découvert qui ne peut plus payer son loyer après plus d'un mois sans salaire ?

Réf : JO « Assemblée nationale » (Q.) n° 19 du 6 mai 2008, p. 3882-3883.

PROCÈS LYCÉENS JUSTICE ???

Plus de trois ans après, le délibéré est tombé. Curieux procès, que celui de ces lycéens, mineurs au moment des faits, qui avaient occupé une annexe du ministère de l'Éducation dans le XV^e, lors de la lutte contre le projet Fillon sur les lycées. L'État, pourtant victime, n'était pas partie civile et les gardiens de l'ordre ne demandaient réparation, par l'intermédiaire de leur chef, que pour outrage moral... Les avocats, M^e Terrel et Achache, entre autres, avaient démontré le non-respect de la loi, en plaçant la nullité de toute la procédure. Même le procureur, bien que justifiant les « entorses » au droit, s'était contenté du minimum syndical, demandant des peines légères.

L'un des mineurs, qui n'avait pas suivi la demande de nullité, avait été condamné le 27 juin à 150€ de dommages et intérêts pour le chef outragé, et 300€ avec sursis pour les dégradations.

Les 7 autres ont été condamnés, le 7 août, à 500€ de dommages et intérêts, collectivement, et à 200 ou 300€ avec sursis pour dégradations. Et inscription au casier judiciaire...

**PRIX UNIQUE
DU LIVRE POUR
COMBIEN
DE TEMPS ENCORE ?**



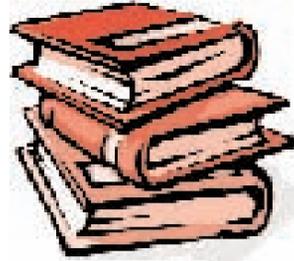
Par la loi Lang du 10 août 1981, un livre est proposé partout au même prix, ce qui dans la jungle ultralibérale permet à des livres d'être publiés et lus, à des idées d'être véhiculées et à des savoir-faire techniques d'exister. On entend même parler de «loi de développement durable», si, si. Cette initiative française a fait école, comme au Mexique, qui vient tout juste de se doter d'un outil similaire.

Dans l'attirail des propositions de la loi sur la modernisation de l'économie discutée et votée à l'Assemblée nationale à partir du 19 mai dernier figuraient deux amendements à cette loi Lang, proposés par Jean Dionis du Séjour (Nouveau Centre) et Christian Kert (UMP), prévoyant de réduire la durée du prix fixe du livre pour qu'il puisse être soldé plus tôt, au bout d'un an, contre deux actuellement. Une première version prévoyait que cette durée soit de... trois mois. Pas besoin d'être spécialiste pour comprendre que cette politique du prix cassé favorise

les gros distributeurs plutôt que les libraires indépendants, les gros éditeurs plutôt que les microéditeurs, les best-sellers plutôt que les ouvrages audacieux. À la

Fnac et consorts, on ne met en avant que les livres qui se vendent le plus. Les autres disparaissent des rayons en quelques semaines, s'ils les ont atteintes, sans qu'on leur ait laissé le temps de trouver leurs lecteurs. Si la loi sur le prix unique du livre saute, il y aura moins de livres nouveaux publiés, parce que peu d'éditeurs rentreront dans leur frais (et surtout pas les petits, évidemment), leur contenu sera standard – rien de tel que le conformisme pour vendre en masse – ou bien ils seront plus chers, parce qu'il faudra bien récupérer de l'argent d'une manière ou d'une autre, et moins accessibles à part sur Internet et dans les grandes surfaces : le rapport social, l'échange, les conseils du libraire passionné disparaîtront. La gestion des stocks est beaucoup plus rentable que la parlotte. C'est tout un pan de la culture et du savoir qui est menacé. Chercherait-on à nous enlever les outils de critique de notre civilisation ? Heureusement, et il n'y a pas qu'Amazon qui le déplore, ces amendements ont été refusés. Si on pousse un ouf de soulagement cette fois-ci, on n'oublie pas que ce n'est pas la première attaque contre le commerce du livre ni la dernière. La loi Châtel, votée en mars 2008, sous prétexte de faire bénéficier le consommateur de la baisse des prix qu'induirait plus de concurrence dans la vente par correspondance, s'attaquait aussi au livre, sournoisement, sans le dire. Il a quand même fallu rappeler que le livre était protégé par la loi Lang et qu'il ne rentrait pas dans les dispositions de la loi Châtel pour en être officiellement écarté. Quand à la loi Galland, qui protège les petits commerces face aux grandes surfaces, et donc les librairies indépendantes face

aux Leclerc, il serait bien étonnant que nos députés ne songent à l'égratigner, pour mieux pouvoir la détruire. La technologie numérique, elle, sous couvert de progrès, y ajoute son grain de sel : on attend toujours le fameux e-book qui doit remplacer le livre



papier. Mais Google vient de signer un accord avec la bibliothèque municipale de Lyon pour numériser son fond – 1,3 million de livres –, qui à terme sera accessible sur Internet. Lire en ligne reste fatigant ? Les écrans s'adaptent ! Moins lumineux, etc. C'est toujours mieux que de faire la queue au guichet et de risquer de rencontrer des gens... Et les puces RFID, il n'y a rien de tel pour localiser un ouvrage en rayon et l'apporter au client en économisant le temps de la recherche... Dématérialisation d'un côté, gestion des stocks de l'autre : dans tous les cas, moins de contacts humains. À part ça, la petite édition indépendante contestataire française se porte bien, les projets fleurissent et tiennent la route bon an mal an, même s'il est quasi impossible d'en vivre. L'actuelle souplesse du dispositif légal permet cette multitude de projets mais les rend frères, et ils ne sauront supporter que cette base – le prix unique – leur soit ôtée.

Bastien Culture Spectacle RP

**MECANISATION
LE NOUVEL ELDORADO**

Nous assistons au sein de l'Institut national de recherches archéologiques préventives à une intense campagne de propagande menée conjointement par la direction de l'établissement et certains syndicats visant à développer encore plus la mécanisation des tâches. La mécanisation est apparue au milieu des années 70 pour des décapages extensifs permettant une meilleure compréhension globale des vestiges. La fouille à l'aide d'engins mécaniques s'est ensuite appliquée aux structures contenant a priori peu de matériel datant, mais aussi dans le cas de sites stratifiés à l'aide de minipelles dont le faible poids permet une approche centimétrique des niveaux. Depuis plus récemment, la mécanisation est utilisée pour le tamisage des terres. Servant d'abord dans le cas précis de prélèvements pour la recherche de macrorestes (faunes, charbons, graines, etc.), elle devient à grande échelle le moyen de pallier le manque de personnel passant alors d'un échantillonnage raisonné à la collecte de la totalité du matériel. Si la mécanisation a permis des avancés indéniables au point de vue de l'hygiène et de la sécurité en évitant la répétition de tâches harassantes et en limitant nombre

de troubles musculo-squelettiques chez les agents ou en permettant par exemple la fouille de structures profondes en toute sécurité, elle présente aussi un avantage économique par la réduction des coûts et des temps d'intervention, tout en palliant le sous-effectif chronique. Il n'existe aucun bilan complet, ni sur la mécanisation ni sur le tamisage. Ces méthodes entraînent une répétition des tâches au même titre que la fouille manuelle, si rien n'est mis en place dans l'organisation du travail. Ainsi, dans la course au sauvetage, la machine apparaît désormais non plus comme un outil au service de l'archéologie, mais bien une manière d'en faire plus, pour fouiller plus et surtout à moindre coût dans des délais intolérables. Cela impose une cadence industrielle aux agents et, à terme, un risque d'aliénation. On assiste de plus en plus à une augmentation tangible du niveau de stress des agents, a fortiori quand ceux-ci n'osent pas refuser les cadences. Les agents en charge de la surveillance des engins mécaniques sont en alerte constante pendant toute la durée de l'opération... Au niveau scientifique, il n'est ni possible ni souhaitable de s'opposer au décapage extensif. Néan-

moins, pour la fouille des structures, deux types de chantiers s'opposent : ceux où la mécanisation ponctuelle est raisonnée et ceux où la mécanisation consiste en la purge et vidange des sites. On peut s'interroger sur l'ultramécanisation qui induit une absence de réflexion sur les coupes. Par exemple, quelle structure fouiller pour quel résultat ? Mais aussi sur la perte d'information stratigraphique et la destruction du mobilier due au nombre répété de petites passes, à leur localisation et donc à la datation des niveaux. Grâce au tamisage, on tend vers 100% de tous types de mobilier, quelle que soit leur taille. Il y a moins de sélection arbitraire qui résulterait d'un manque de connaissances des fouilleurs ou d'un tri sélectif conscient et subjectif. Toutefois, se pose la question des spécialistes disponibles pour étudier les quantités exorbitantes de matériel en un temps réduit. Comment réévaluer le temps nécessaire au rendu des rapports, alors que les temps de postfouille sont ceux d'une fouille normale ? À l'heure où la concurrence s'affirme entre les

différents opérateurs, publics et privés, où la seule pression politique suffit à définir les cadres de l'intervention archéologique, la mécanisation pour la direction de l'Inrap doit servir à distancer en termes de coût et de délai d'intervention les autres organismes. Il est temps pour les agents de se réapproprier les discussions sur la mise en place des moyens de diagnostic et de fouille et de ne pas se laisser dicter des moyens « impossibles », par leur seule loi du profit.

Section Inrap Culture Spectacle



**LÀ OÙ TU VIS
LA CNT LUTTE**

Bureau confédéral
BP 30 423, 35004 Rennes Cedex
tél. 0810 000 367 prix appel local
cnt@cnt-f.org – fax 02 99 63 12 58

Vous trouverez sur le site internet toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branches ou par sections géographiques. Voici les adresses par régions.



- 1 Alsace**
Union régionale CNT
5, rue des Maréchaux,
68100 Mulhouse
Tél. : 06 73 85 83 09
- 2 Aquitaine**
Union régionale CNT
36, rue Sanche-de-Pomiers,
33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 89 21 72
- 3 Auvergne**
Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand
- 4 Bourgogne**
Syndicats CNT Nièvre
BP 25, 58018 Nevers Courris
Syndicats CNT Dijon
BP 392, 21011 Dijon
- 5 Bretagne et Pays-de-Loire**
Union régionale CNT
5, square Charles-Dullin, 35200 Rennes
Tél. : 02 99 53 32 22
- 6 Centre**
Union régionale CNT-Loiret
259, rue de Bourgogne, 45000 Orléans
Mail : interco.45@cnt-f.org
- 7 Champagne-Ardennes**
Syndicats CNT Marne
BP 90009, 51201 Épernay Cedex
- 8 Franche-Comté**
Syndicats CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon Cedex
Syndicats CNT Jura
BP 39, 39260 Moirans
Tél. : 03 84 73 06 12
- 9 Ile-de-France**
Union régionale CNT
33, rue des Vignoles, 75020 Paris
Tél. : 01 43 72 82 35
- 10 Languedoc-Roussillon**
Union régionale CNT
6, rue d'Arnal, 30000 Nîmes
Mail : ur.lr@cnt-f.org
- 11 Limousin**
Syndicats CNT Corrèze
2 rue de la Bride, 19000 Tulle
- 12 Lorraine**
Syndicats CNT Meurthe-et-Moselle
44, rue de Mulhouse, 54000 Nancy
Tél. : 06 17 63 15 36
- 13 Midi-Pyrénées**
Union locale CNT Haute-Garonne
18, av. de la Gloire, 31500 Toulouse
Tél. : 08 72 58 35 90
- 14 Nord-Pas-de-Calais**
Union régionale CNT
1, rue Broca, 59000 Lille
Tél. : 03 20 56 96 10
- 15 Normandie**
Syndicats CNT Calvados
BP 02, 14460 Colombelles
Syndicats CNT Seine-Maritime
BP 411, 76057 Le Havre cedex
- 16 PACA**
Union régionale CNT
12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille
- 17 Pays de Loire** voir Bretagne
- 18 Picardie**
Syndicats CNT Oise
BP 50605, 60006 Beauvais Cedex
- 19 Poitou-Charentes**
Union régionale CNT
20, rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 34 08
- 20 Rhône-Alpes**
Union régionale CNT
44, rue de Burdeau, 69001 LYON
Mail : ur.ra@cnt-f.org

JAPON**DIFFICILE
D'AVOIR
LA FREETE****Acte 1. Prémices
d'un mouvement, Tokyo,
27 juin-2 juillet**

Vendredi 27 juin, nous atterrissons à l'aéroport de Tokyo-Narita, situé à quelque 80 km du cœur de la plus grande aire urbaine du monde, trente millions d'habitants! Deux heures plus tard, nous parvenons à Koenji, un joli quartier périphérique. C'est là que le groupe No-G8 Action loue un petit local. Surprise, il n'y a pas foule, mais des activistes internationaux, inorganisés pour la plupart, ont fait le déplacement.

Samedi 28 juin. Nous errons dans les principaux quartiers de cette immense agglomération. Tokyo ne peut pas être qualifiée de «belle» cité. Détruite à deux reprises au ^{xx}e siècle par le tremblement de terre du Kanto en 1923, puis par les bombardements américains en 1945, la capitale compte peu de bâtiments anciens, à l'exception du palais impérial, construit sous l'ère Meiji (1868). Le soir, nous assistons au meeting officiel des anti-G8, en présence de l'inévitable Susan George, la responsable d'Attac, venue de



Paris en classe «affaires», pour répéter à l'envi qu'il faut être des militants responsables, donc renoncer à l'action directe.

Dimanche 29 juin, jour de la première grande manifestation anti-G8. À 15 heures, nous arrivons sur le lieu de rassemblement, dans le quartier branché de Shinjuku. Les commerces sont tous ouverts, l'activité semble égale à celle des autres jours puisqu'on ne chôme jamais à Tokyo. On commence le travail tôt et on finit tard, l'heure de pointe dans le métro se situe vers 22 heures. Près de 500 personnes sont rassemblées pour une marche de 2 km au milieu des enseignes capitalistes. Petit bloc libertaire composé principalement des militants du syndicat japonais des Freeters et d'internationaux. Nous retrouvons cinq à six militants des IWW de New York et de San Francisco. Le cortège est encadré par les CRS locaux, à raison d'un flic par manifestant à minima. Nous défilons sur une voie quand l'artère en compte quatre, et il faut nous arrêter aux feux! Au Japon, la manifestation ne doit en effet jamais troubler l'ordre public.

Bilan assez mitigé aux dires des organisateurs. Le soir, nous rejoignons les autres libertaires dans l'un des deux infoshops de la ville, le *Poetry In The Kitchen*.

Acte 2. Sur l'île d'Hokkaido

Le Japon est un immense archipel. Hokkaido, l'une des quatre principales îles, se situe tout au nord, à 1 200 km de Tokyo. C'est là que les maîtres du monde ont voulu se réunir pour organiser leur raout annuel. Conquête au ^{xix}e siècle, la terre du peuple ainou, à la lisière de Sakhaline (Russie), est peu accessible.

Vendredi 4 juillet. À peine sortis de l'avion, nous fonçons à Sapporo, la principale ville. Courte manif à 200. On est si peu nombreux qu'on peine à occuper le quart de la route, les flics voulant nous envoyer sur le trottoir.

Samedi 5 juillet. C'est le grand jour. Le sommet ne commence que lundi 7, mais les militants japonais ont décidé de rassembler leurs troupes un samedi, pour faire le plein. On attend 10 000 personnes dans la rue. Dans les faits, nous serons à

peine 1 500. Les militants sud-coréens de la KCTU sont tous refoulés à l'aéroport. Face à nous, 20 000 flics et sept hélicoptères dans les airs. Le bloc rouge et noir rassemble environ 400 personnes, ce qui est très honorable. Nous occupons presque toute la rue, en dépit des nombreux rappels à l'ordre des autorités et des organisateurs «légaux». Nous sommes filmés sous toutes les coutures, mais il y a de la musique, les slogans fument en anglais comme en japonais. C'est beaucoup trop pour la police locale : au bout d'une heure, elle confisque le camion-sono et interpelle trois militants et un journaliste de Reuters. La garde à vue, d'une durée légale de vingt-trois jours, débute. Au bout du compte, les militants seront relâchés le 16 juillet, grâce à une mobilisation internationale, mais l'instruction est en cours. Ils ont d'ores et déjà 8 000 euros de frais de justice.

Du dimanche 6 au mercredi 9 juillet, le No-G8 Action organise deux campements près du lac Toya, où se rassemblent les chefs d'État. Là encore, on attendait 3 000 personnes, on sera tout au plus 200. Assignés à résidence, n'ayant le droit de manifester que dans la montagne, selon un parcours préétabli de 25 km qui ne croise pas âme qui vive, le contre-sommet eut pâle figure.

Épilogue

Samedi 12 juillet, des manifestations réclamant la libération des prisonniers rassemblent plusieurs centaines de personnes à Tokyo, Osaka, Nagoya et Kyoto. À l'échelle des mobilisations japonaises, c'est un incontestable succès.

Lundi 14 juillet, nous accompagnons 23 militants des Freeters sur

une action. Un enseignant n'a plus perçu son salaire depuis plusieurs mois. Nous mettons tous des gants pour distribuer des tracts afin qu'on n'identifie pas nos empreintes, puis nous allons au siège de l'académie privée pour sommer le patron de régler le dû. Face aux caméras des syndicalistes, celui-ci s'engage à payer sous peu. Applaudissements, distribution de tracts dans le quartier, intervention en anglais pour exprimer notre solidarité internationale, c'est le moment le plus crédible et le plus combatif de tout notre séjour.

En montant une dernière fois dans le métro de Tokyo, nous regardons tous ces gens épuisés qui somnolent en rentrant chez eux, pensant aux 35% de précaires de la



La CNT au Japon, c'est pas tous les jours!

deuxième puissance industrielle du monde et aussi à tous ceux qui, en se crevant au boulot, perdent leur vie à la gagner au nom d'un prétendu contrat social qui veut que l'on se fasse discret, qu'on respecte la police, les patrons et les autorités. Pensant enfin aux camarades isolés des Freeters, 300 militants tout au plus, qui se battent comme des lions, au quotidien, pour qu'on ne confonde plus dignité et servilité.

Nico et Charlotte GT Asie SI

CÔTE D'IVOIRE / BÉNIN**VIE CHÈRE...
LUTTE ET GRÈVE**

Après le Cameroun, le Burkina Faso, le Sénégal, le Maroc, l'Algérie, etc., c'est au tour de la Côte d'Ivoire et du Bénin de connaître des grèves générales contre la vie chère.

Jeudi 10 juillet, Cotonou, capitale du Bénin : des milliers de travailleurs en grève (90% dans le public et plus de 30% dans le privé) manifestent dans les rues à l'appel d'une intersyndicale (CSA, CGTB, Cosi, UNSTB et CSPIB). Quelques jours plus tard, à la Bourse du travail de Cotonou, Gaston Azoua, secrétaire général de la Confédération syndicale des travailleurs du Bénin (CSTB), explique lors d'un meeting les raisons de la colère : «Nous avons boycotté l'invitation au forum sur la cherté de la vie parce que nous savons que Yayi [président béninois, ndlr] a organisé son forum pour valider un programme préconçu et non pour se concerter avec nous. Le plan du président était d'organiser un forum pour pouvoir dire après que les résolutions étaient prises ensemble avec les partenaires sociaux. [Nous condamnons] la politique ultralibérale et antisociale du gouvernement dit du changement; la hausse exponentielle des prix, notamment des produits

pétroliers et du ciment, décidée par le Conseil des ministres; le refus obstiné du gouvernement de prendre des mesures idoines pour la sauvegarde du pouvoir d'achat des travailleurs, érodé par la vie chère et la hausse continue des prix des produits de première nécessité.» Yayi n'a qu'à bien se tenir, les travailleurs sont bien là, pour «des augmentations de salaires, la suppression de la TVA sur les factures d'électricité et d'eau, la réduction du train de vie de l'État, le respect scrupuleux des libertés démocratiques et syndicales et l'ouverture sans délai des négociations gouvernement/centrales syndicales avec la prise en compte effective des revendications des travailleurs».

Coïncidence de classe, quelques jours plus tard, c'est en Côte d'Ivoire qu'une grève générale est lancée par les syndicats UGTIC, Fesaci et nos camarades de la Confédération générale des travailleurs de Côte d'Ivoire (CGT-CI). Elle a duré les 17 et 18 juillet et paralysé l'administration.



Face à l'augmentation des prix pétroliers décidée par le gouvernement le 5 juillet et ceux des prix sur les marchés, les revendications sont claires : «La CGT-CI demande au gouvernement dans l'immédiat une prime de transport au moins égale à 20 000 FCFA pour tous les travailleurs, une revalorisation générale des salaires d'au moins 45% et l'annulation des augmentations des prix des produits pétroliers dont la Côte d'Ivoire est productrice.» Fin juillet, le gouvernement commençait à lâcher... Mais ce n'est qu'un début : «La CGT-CI indique aux travailleurs que seules leur vigilance et leur persévérance dans la lutte obligeront le gouvernement à donner satisfaction à leurs revendications.» La voie est toute tracée, à qui le tour?

Fred GT Afrique du SI

D'après les communiqués et les infos transmises par la CGT-CI et l'UNSTB.

**BARTOSZ
KANTORCZYK**

Militant de l'organisation anarchosyndicaliste Initiative des travailleurs (IP), B. Kantorczyk a été licencié sans motif légal. La Poste polonaise a mis fin à son contrat alors qu'IP revendiquait, conformément au code du travail, le renforcement de la sécurité des postiers transportant des sommes d'argent durant leur travail. Suite à un grand nombre d'agressions à l'encontre de postiers, cette revendication était portée par de nombreux travailleurs.

Devant le refus de la direction de négocier quoi que ce soit, B. Kantorczyk annonça à son employeur qu'il refuserait désormais, dans le cadre de ses tournées, de porter la moindre somme d'argent sur lui. La réponse de la direction de la Poste ne s'est pas fait attendre : le 16, Bartosz recevait chez lui une lettre de licenciement. Ce conflit sert de prétexte à la Poste pour se débarrasser d'un syndicaliste gênant. B. Kantorczyk avait, en novembre 2006, été le leader de la grève sauvage menée par Initiative des travailleurs et qui, partie de Gdansk, s'était ensuite répandue sur tout le territoire polonais.



LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

Dans le précédent CS, nous évoquions la création de la nouvelle Union pour la Méditerranée et la contre-initiative organisée par un collectif unitaire d'associations, dont la CNT. Dans le même temps, le Maghreb connaissait des luttes sociales extrêmement difficiles et une même volonté de coordination des luttes.

Photo : C.M.

Paris, 13 juillet, les chefs d'État de l'Europe et de la Méditerranée lancent une nouvelle structure politique, l'Union pour la Méditerranée, afin de relancer le processus de Barcelone. Une semaine plus tôt, plusieurs associations et syndicats, dont la CNT, décident de dénoncer cette inauguration. Car dès les prémices, chacun sent que derrière cette UPM se cache la volonté de développer dans l'espace euroméditerranéen les politiques sécuritaires et capitalistes. Et ce de préférence d'État à État, de ministre à ministre.

Car quoi de plus hypocrite que de signer des déclarations qui font l'apologie des droits humains avec le président tunisien Ben Ali, qui réprime les populations du bassin minier de Gafsa, ou le roi marocain Mohammed VI, qui, comme son père, envoie les étudiants en prison, décrète le couvre-feu et incite ses sbires à piller, brûler, tuer et violer dans la ville de Sidi Ifni ?

Sans parler de Mubarak, qui envoie l'armée aux grévistes des usines de textile en grève contre la vie chère, ou de Bouteflika, qui harasse les syn-

dicats autonomes, interdisant leurs manifestations, arrêtant leurs militants et laissant sans réponse la grève de la faim des enseignants contractuels... Rien d'étonnant puisque la politique est la même au Nord, en Europe, le dernier soupçon de liberté s'effiloçant jour après jour. Aux mêmes maux, les mêmes remèdes : face aux militants, autant faire la sourde oreille, et quand ça va trop loin, utiliser les armes habituelles : police, armée, justice et prison...

Quoi de plus hypocrite que de parler d'environnement quand les sacs

plastique recouvrent les champs marocains, que les OGM sont imposés aux paysans du Sud comme unique espoir, que l'eau des villages est détournée pour les multinationales de l'agriculture ou les barrages électriques, que gaz, uranium ou pétrole sont pillés à coups de pots de vin, ou que l'on prétend dépolluer la Méditerranée sans remettre en cause le tourisme destructeur et impérialiste ? La prochaine fois, ce sont peut-être Strauss-Kahn, BHL ou Richard Branson (patron de Virgin) qui viendront nous parler de droit au logement depuis leur riad marocain...

Quoi de plus hypocrite que d'inviter à la même table autorité palestinienne et État israélien, comme pour gommer toute idée de colonialisme et mettre sur un pied d'égalité deux peuples qui ne le sont pas ? C'est qu'il y a des investissements à négocier, et peu importe la couleur politique, peu importe les pratiques, seul compte le profit.

Quoi de plus hypocrite, enfin, que de parler d'un espace d'échange culturel et humain, de renforcer le flux des échanges entre les citoyens de l'ensemble de la région avec une dimension humaine et culturelle, quand toute cette structure est portée vers la fermeture des frontières du Nord, la sous-traitance de la gestion des flux migratoire aux premières frontières extérieures, à coups de Frontex, de barbelés, de chasse aux bateaux clandestins ou d'accords ?

Alors qui espèrent-ils convaincre en prétendant dans leur déclaration

commune du 13 juillet que l'UPM a pour but de « relancer les efforts afin de transformer la Méditerranée en un espace de paix, de démocratie, de coopération et de prospérité » ? Pas nous, en tout cas, ni les acteurs des luttes sociales d'Europe ou du Sud... La résistance s'organise depuis ce premier contre-sommet de Paris des 5 et 6 juillet jusqu'au forum social maghrébin de fin juillet à El Jadida au Maroc. Que l'empire soit américain, européen ou méditerranéen, notre position est la même : contre les dictateurs et les puissants, seule la lutte paie !

Fred GT Afrique du Si



Photo : C.M.

Une vidéo sur le contre-sommet est disponible sur www.regardeaveu.com (merci à eux!).

MAROC / BURKINA FASO SOIS JEUNE, ÉTUDIE ET TAIS-TOI

Les gouvernants n'aiment pas les jeunes qui pensent et osent revendiquer. De Marrakech à Ouagadougou, les étudiants luttent et trinquent... violemment.

« J'ai subi les pires tortures physiques et morales pendant cinq jours. J'ai été menacé de viol à plusieurs reprises. Il m'ont déshabillé et laissée nue pendant plusieurs jours, gisant dans mon sang. J'ai été baillonnée, menottée et suspendue la tête en bas plusieurs fois. Et à chaque fois que j'étais interrogée, ils me prenaient chacun par un bras et tiraient de toutes leurs forces. Nous sommes restés sans eau, sans nourriture pendant tout le temps de notre détention. Voyant que je refusais de répondre à leurs questions, ils ont ramené mon frère et menacé de le violer devant moi. J'ai eu des déchirures à l'épaule, ma jambe et mon bras droit sont restés paralysés pendant plusieurs jours, je n'arrivais pas à marcher et en dépit de cela, ils continuaient à me torturer en me traitant de tous les noms, m'humiliant de différentes manières. »

Ce témoignage rappelle cette sinistre réalité qu'au Maroc, le temps des années de plomb de Hassan II n'est pas si loin.

Cette jeune fille, Zahra Boudkour, est la leader de la révolte étudiante de Marrakech. Les faits qu'elle raconte datent du 14 mai dernier, quand la police antiémeute, après être intervenue sur le campus de Marrakech, avait emprisonné des dizaines d'étudiant-e-s en colère. Des procès

expéditifs avaient condamné à la prison ferme (un an) sept d'entre eux. Les 18 étudiants de l'Unem (syndicat étudiant) incarcérés dans la prison de Marrakech ont mené une grève de la faim de quarante-six jours pour obtenir une amélioration de leurs conditions de détention. Le mouvement était né au printemps dernier. Les étudiants mobilisés revendiquaient entre autres le respect de la liberté syndicale sur les campus marocains; la revalorisation des bourses de 1500 dirhams (150 euros); la gratuité des repas et des transports pour les étudiants issus des classes les plus populaires.

Burkina, mêmes causes, mêmes effets

Depuis janvier 2008, le campus de Ouagadougou est secoué par des grèves, initiées par l'Union générale des étudiants burkinabé (Ugeb) : ces étudiants, manquant déjà de tout (infrastructures, matériel, etc.), ont vu leurs conditions de vie et d'études se dégrader à une vitesse vertigineuse, sous l'effet des réformes drastiques exigées par les institutions financières internationales. Et les promesses des autorités universitaires successives sont restées lettre morte. Face à ce silence, les étudiants organisent une marche pacifique le 17 juin. Réponse du gouvernement Compaore : « Une descente musclée des forces de l'ordre qui n'ont pas hésité à utiliser des balles réelles pour réprimer une simple manifestation. Cette répression a fait de nom-



breux blessés, et des étudiants ont été emprisonnés à la maison d'arrêt de Ouagadougou. 35 d'entre eux ont été jugés le 24 juin, et quatre ont été finalement condamnés à des peines avec sursis. Depuis le 28 juin 2008, les deux universités de Ouagadougou sont fermées sur ordre du gouvernement. Le service des œuvres sociales universitaires (restaurants, cités, paiement des bourses, aides et prêts) a été également suspendu en cette fin de mois de juin, où les étudiants en avaient le

plus grand besoin. Le gouvernement a ainsi jeté à la rue des milliers d'étudiants qui n'auront eu de toit que grâce à la solidarité des leurs ou simplement d'âmes charitables. » À Ouaga comme à Marrakech, ne laissons pas les étudiants seuls face à leurs dictatures !

Jérémie et Fred Secrétariat international

Pour le Burkina, plus d'infos sur : <http://mbdhp.blog4ever.com/blog/index-191003.html>

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme.

ANTICAPITALISTE ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !

IMPRIMERIE 34

L'imprimerie 34 ? C'est celle qui imprime le CS. C'est une coopérative à l'histoire militante chargée s'écrivant dans le passé, mais aussi dans le présent. Que de bonnes raisons pour en savoir un peu plus ! L'interview fut longue, suffisamment pour qu'on zappe toute la partie coopérative. On se la garde pour un prochain numéro. Ce mois-ci, on ne parlera que de beaux livres, plaisir d'imprimer... et réalité de la vie.

Commencez par nous présenter l'imprimerie.

L'imprimerie se situe à Toulouse, dans le quartier des Arènes (ouest). Il y a une maison réhabilitée en bureaux dans lesquels bossent les parties compta, accueil/devis, prépresse (flashage et maquette) et un bureau pour *Flashbedo* (hebdo culturel toulousain édité par l'34). Et un atelier avec deux machines offset (deux couleurs et quadrichromie), un massicot, un CTP (computer to plate), les archives film et papier et deux vieilles - mais belles ! - machines typo en fonte avec leur stock de casses (caractères) en plomb...

Il y a aussi un local dédié à l'AAEL, Association pour l'art et l'expression libre (voir ci-dessous).

Racontez-nous l'historique de l'imprimerie.

L'imprimerie 34 fonctionne depuis les années 70, avril 1973 exactement, un an après la création de l'AAEL (Association pour l'art et l'expression libre) par un groupe d'une dizaine de copains-copines militant-e-s, considérés comme plutôt anars, mais refusant d'être catalogués et se situant hors de toute organisation. Leur but était double : d'abord acquérir les moyens nécessaires à leur

expression et favoriser la prise de parole de ceux qui ne l'avaient pas, en étant autonomes dans la production de livres, tracts, affiches, etc., et, deuxièmement, assurer la survie des copains du groupe (au sens large), lorsqu'ils se faisaient renvoyer de leurs boulots salariés, pour cause d'« agitation », par exemple ! Les mêmes copains-copines ont pas mal participé à la lutte antifranquiste. Et suite à cet engagement, l'imprimerie, qui était située, à l'époque, au 34, rue des Blanchers à Toulouse (d'où son nom, tout bêtement), fut détruite par un attentat fasciste en 1976. Elle subit trois autres attentats dans les années qui suivirent, le dernier en 1983. Chaque fois, la reconstruction fut difficile mais bénéficia d'une certaine solidarité.

Dans les années 80, à part les productions propres (affiches, journal *Basta*), les demandes « militantes » s'estompèrent en même temps que le syndrome Mitterrand annihilait beaucoup de luttes. Pendant ce temps, l'imprimerie se consolida de son mieux sur le plan économique, mais, après avoir supporté les bombes, elle dû affronter les contrôles fiscaux !

On parle beaucoup d'écologie, de papier recyclé, d'encres végétales. Qu'en est-il ?

L'imprimerie est une secteur très polluant voire antiécologique. Il y a peu, on utilisait des encres, des solvants, des produits chimiques (développeur, fixateur, films, plaques offset), sans parler du papier. Toutefois, des progrès ont été faits : on travaille de plus en plus avec du papier recyclé ou PEFC (gestion forestière durable), les encres sont devenues végétales et avec le passage au CTP, on évite production de films, consommation d'eau et chimie. On peut fièrement apposer le label *Imprim'vert* sur nos productions.

Quels sont les travaux réalisés les plus marquants ?

Nous avons toujours pensé que le travail d'imprimeur était un travail d'artiste, comme celui de tous les artisans d'ailleurs, même si nous avons dû rouler des tirages alimentaires pour équilibrer les budgets. Nous aimons le travail bien fait, une notion qui se perd au vu des critères de rentabilité, capitalisme international oblige.



FAÇADE 1999

Depuis la création d'l'34, nous avons donc réalisé du bel ouvrage, dans la forme comme dans le contenu, des livres de poésie pour les éditions Privat en typographie sur papier fait main en 1973 aux deux tomes des affiches de l'Espagne 36 pour les Éditions libertaires en 2007/2008, en passant par le carton des gravures rupestres de l'Atlas saharien en 1978. Tout au long de ces trente-cinq années, nous avons conçu et imprimé par le biais de l'AAEL beaucoup d'affiches au gré des événements politiques et sociaux qui ont été largement diffusées en France et en Europe. Nous sommes d'ailleurs en train de réaliser une compilation qui sera sûrement aussi un beau livre.

Quelles sont les différentes étapes que suit le CS pour arriver dans les mains du lecteur ?

En 2006, l'union locale de la CNT Toulouse a pris le mandat de l'administration du CS (abonnements et routage). Pour des raisons pratiques (proximité) et militantes (l'imprimerie est proche des idées défendues par la CNT et un glorieux cénétiste y bosse), l'34 s'occupe du tirage du CS.

Tous les mois, l'équipe de rédaction du CS envoie la maquette via Internet. Le flasheur va se charger de contrôler la validité des fichiers envoyés (polices de caractère, séparation des couleurs, format du document). L'étape suivante est la gravure des plaques. Après avoir imposé les pages du CS (mise en place des pages pour qu'après pliage, la page 4 tombe bien avant la page 5...), on imprime le fichier des pages imposées sur un traceur (imprimante grand format) pour une dernière vérification pour enfin le graver (gravure thermique) sur des plaques offset en séparation (une plaque pour l'encre noire et une pour l'encre rouge). Les deux plaques sont mises sur les rotatives, calées l'une par rapport à l'autre, encrées. C'est parti pour l'impression

sur papier, recto puis verso, avec tout le savoir-faire des conducteurs offset. Les feuilles sont envoyées chez un façonnier qui va les plier et les massicoter au format. La CNT Toulouse réceptionne les cartons de CS (déjà pliés au format A4). Reste à le « casser » en deux, apposer les 1000 bandeaux et étiquettes pour les abonnés individuels, à les trier par centres de tri ou par pays, à remplir les 150 enveloppes pour les envois en nombre, à amener le tout au centre de tri de Toulouse, et, si tout va bien, le lecteur recevra le CS sous quatre jours. Cette partie nous prend dans les quatre heures, à cinq personnes (sans compter la préparation du routage), mais ça reste un moment militant et fort convivial.

Les perspectives d'l'34 aujourd'hui ?

L'équipe de départ de l'imprimerie va très prochainement partir à la retraite. L'enjeu sera donc un passage de relais efficace. Il va falloir que les coopérateurs plus jeunes prennent la suite politique et économique.

La question du développement se pose aussi. On est sur un marché plein de concurrence : grosses boîtes d'imprimerie (françaises ou étrangères), impression numérique en plein essor, Web qui occupe de plus en plus de place dans les budgets de communication, etc. Pour résumer : quels changements devront se faire pour que la coopérative continue à écrire son histoire ?

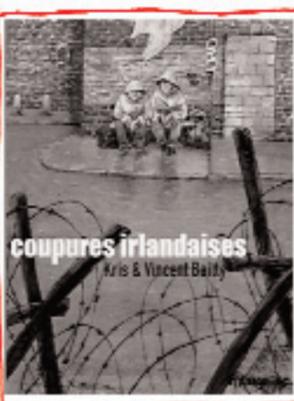
Le CS, vous l'imprimez encore longtemps ?

Tant que l'UL CNT Toulouse aura le mandat de l'administration du CS. Après... A priori, les lecteurs nous donnent le quitus pour ces deux précédentes années (ils se réabonnent). On verra bientôt en congrès si les syndicats CNT font de même...

Propos recueillis par Alexandre Presse RP

L'OFFSET QUATRE COULEURS, FLEURON DE L'IMPRIMERIE





COUPURES irlandaises

Kris & Vincent Bailly

Il y a deux ans, le scénariste brestois Kris avait déjà réussi à me couper le souffle avec *Un homme est mort*, une remarquable BD évoquant les grèves insurrectionnelles de 1947. *Coupures irlandaises*, un récit à caractère autobiographique illustré par Vincent Bailly, renouvelle l'exploit. **Été 1987**, Christophe et Nicolas, deux ados de 14 ans, sont envoyés à Belfast pour un séjour linguistique. Le premier est hébergé dans un quartier catholique très populaire, l'autre est accueilli dans une famille de la bourgeoisie protestante. Très vite, les deux garçons découvrent avec stupéfaction l'occupation militaire, les injustices sociales et la violence politique. Leur séjour sera moins long que prévu, mais ô combien formateur. **Vingt ans plus tard**, en 62 planches, Kris rend magistralement hommage aux combattants anticolonialistes qu'il a croisés à l'époque. En annexe, plusieurs interviews, dont celles du journaliste Sorj Chalandon et d'Annick Monnot, une militante de la cause républicaine irlandaise, rappellent qu'une paix relative s'est installée en Ulster, mais qu'elle risque de graver dans le marbre la partition de l'île.

Nico Educ 93



Notre PART DES ténèbres

Gérard Mordillat

C'est l'histoire de Mondial Laser, une entreprise française de pointe, qui est vendue à des financiers en Inde par un fonds spéculatif américain. Ce roman d'exploration sociale nous embarque dans la lutte de ces salariés. Tous les aspects de cette lutte des classes y sont décrits. De l'inhumanité des possédants et leurs stratégies meurtrières à la chaleur des oubliés à la vie dure. Ce roman a aussi l'intérêt de mettre sur la table l'impasse dans laquelle le mouvement ouvrier s'est installé. À la recherche d'autres formes de lutte, les salariés de Mondial Laser entendent bien retrouver le chemin de la haine et de la vengeance de classe. Ils décident de prendre possession d'un navire de luxe, le *Nausicaa*. À bord, les actionnaires du fonds les ayant vendu et leurs invités célèbrent au champagne une année de bénéfices records. **Ceux qui étaient condamnés** à l'incertitude, à la précarité, à l'angoisse du lendemain deviennent seuls maîtres à bord. La peur a changé de côté...

Ben Bâtiment 69



La circulaire du 9 mai 2008 réaffirme la volonté ardente de lutter non pas contre les drogues mais contre ceux qui les utilisent en les matraquant toujours plus fort. S'appuyant sur la très sévère loi du 31 décembre 1970

relative aux mesures de luttes contre la toxicomanie et des stupéfiants, qui repose sur la pénalisation de l'usage, et sur la non moins liberticide loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007, la MILDT¹ entérine une politique aveugle et dangereuse. Encore une fois, elle adopte un visage punitif en s'armant de nouveaux outils pénaux à l'encontre des consommateurs de produits psychoactifs.

Le répressif avant tout

La MILDT semble écartier l'approche sanitaire de la réduction des risques qui a pourtant fait la démonstration de son efficacité en matière de santé publique et d'accompagnement socio-médical auprès des usagers de drogues. Dans sa lettre mensuelle intitulée « Une nouvelle dynamique dans la prise en charge judiciaire des usagers de stupéfiants », la MILDT s'entretient avec Jean-Marie Huet, directeur des affaires criminelles et des grâces. On peut constater dans ses propos, ainsi que dans ceux d'Étienne Apaire (président de la MILDT), ce désir, comme il l'affirme d'ailleurs clairement, « d'accroître l'efficacité du traitement judiciaire de la toxicomanie ». Cette même politique répressive a, depuis quarante ans, prouvé son efficacité en matière d'incarcération de simples usagers. Cela n'a pas empêché la France d'être la

plus grande consommatrice de produits psychoactifs d'Europe.

Petit retour en arrière

Dans les années 80, le sida apparaît en Europe, suivi d'innombrables tabous et fantasmes. Parallèlement, une consommation grandissante d'héroïne par voie intraveineuse est observée. La loi de lutte contre les drogues de 1970 enferme l'usager dans un cadre pénal qui entraîne alors la marginalisation de celui-ci avec tous les risques collatéraux qu'entraîne la clandestinité. Cette loi va dessiner tout le traitement de l'usager de drogue jusqu'à aujourd'hui. Elle fait du consommateur soit un délinquant - avec comme réponse l'enfermement pénitentier -, soit un malade qui se voit enfermé en hôpital pour se faire sevrer. L'épidémie de VIH, spectaculaire parmi les consommateurs, force les pouvoirs publics à revoir leur approche vis-à-vis des consommations de drogues. Les seringues, qui n'étaient jusqu'à présent délivrées qu'avec une ordonnance, vont, avec le décret Barzach en 1987, être disponibles en vente libre. Cela n'apparaît pas suffisant pour enrayer l'épidémie chez les injecteurs. Des associations comme Médecins du monde vont, par exemple, met-

tre en place des dispositifs d'échange de seringues, en toute illégalité.

La philosophie de la réduction des risques prend alors ses véritables marques et apparaissent de nombreuses associations de prévention et d'autosupport qui semblent unies derrière ce même message : « Pour être en bonne santé, il vaut mieux ne pas consommer de drogues, mais si vous en consommez, alors prenez les moins toxiques, si vous désirez tout de même prendre celles-ci, alors sniffez, gobevez, fumez mais évitez l'injection, et si vous voulez vous shooter, alors utilisez une seringue neuve, etc. » De multiples initiatives locales apparaissent, comme l'intervention en milieu festif de stands de prévention qui distribuent du matériel stérile tels que les Stéribox, des kits sniffs, et des capotes. Ces actions, qui ont pour objectif de réduire les dangers liés à l'usage, sans paternalisme visant à l'abstinence, vont rapidement démontrer leur impact positif sur la santé physique et psychique des consommateurs. C'est donc bien en combattant les politiques autoritaires et prohibitionnistes que les pratiques de réduction des risques ont pu se développer. La suite au prochain numéro...

Valentin Santé Social CT RP

1. Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.



Comme en témoignent les politiques d'immigration et l'arsenal répressif mis en place, un glissement des idées propres à l'extrême droite s'est opéré sous l'ère sarkoziste. Parallèlement, on assiste à un regain de la sympathie affichée aux idéaux apparentés au fascisme et au national-socialisme. Ces deux dynamiques s'expliquent par l'institutionnalisation des discours d'exclusion envers tout ce qui pourrait entacher le concept de « nation » qui serait devenu le seul fondement d'une cohésion sociale. Ce qui permet aux Identitaires de devenir le nouveau centre névralgique de l'extrême droite.

La particularité des Identitaires réside dans l'ambivalence de leur rhétorique. Un de leurs thèmes favoris, fortement relayé par les médias bourgeois, est la lutte contre le « racisme anti-Blanc ». Ils fondent cette « lutte » sur la dénonciation de violences commises par des jeunes de quartiers populaires à l'encontre d'autres jeunes que les Identitaires jugent être leurs semblables. Cependant, le lien entre ces violences et une forme de racisme ne peut être systématisé. Il s'agit bien là d'un effet d'annonce visant à stigmatiser une population métissée et à rendre acceptable leur discours raciste.

Les Identitaires prétendent également mener une lutte antisexiste, par le biais du slogan protectionniste et patriarcal « ni volée ni violée, touche pas à ma sœur », qui n'a d'autre utilité que de faire passer un message islamophobe. Un groupe qui organise des manifestations contre l'interruption volontaire de grossesse en niant le droit des femmes à être en pleine possession de leur corps ne peut prétendre se battre contre le sexisme. Enfin, les Identitaires s'autoproclament anticapitalistes. Leur discours se fonde sur le refus d'une mondialisation multiculturaliste et du métissage, qui seraient les causes de tous les maux sociaux. Leurs arguments sont vides de toute analyse sur les mécanismes capitalistes qui conduisent à ces maux. Et pour cause, s'ils envisageaient réellement une lutte anticapitaliste sous cet angle, ce serait un discours de classe qui émergerait. Car le système capitaliste, par l'exploitation de l'homme par l'homme, engendre une concentration des richesses telle, que les masses laborieuses se paupérisent. Dans cette perspective, seule l'unité des travailleurs pourrait permettre une réelle lutte anticapitaliste. Ainsi, les Identitaires, en favorisant la division des classes laborieuses, participent à la pérennisation du système contre lequel ils prétendent se battre.

CNT Metz

JEAN-JACQUES DE FELICE

Infatigable défenseur des droits de l'homme dans ce qu'ils ont de plus beau, ancien vice-président de la ligue du même nom, l'avocat Jean-Jacques de Felice est mort dans la nuit du 26 au 27 juillet 2008. Les colonisés, les exiliés, les militants politiques n'oublieront pas cet homme au cœur grand ouvert sur la liberté et la fraternité, avec une conscience aiguë de l'inégalité de l'institution judiciaire. Nous tenions à saluer chaleureusement sa mémoire et ses proches, avec une pensée particulière pour sa compagne, Irène Terrel, et sa fille, Claire, qui vivent les mêmes combats et continueront à nous accompagner dans la défense des opprimés.

MARINA NATHALIE

La levée d'écroû de Marina Petrella, entrée à l'hôpital pour être soignée dignement après un an de détention dans les geôles de la République française, qui n'en finit pas de renier sa parole de liberté accordée aux réfugiés italiens, et la liberté conditionnelle enfin accordée à Nathalie Ménigon après vingt ans de taule auront été les bonnes nouvelles de cette fin juillet 2008. Ne manque plus qu'à les laisser vivre en paix, libres, sans conditions.

LE COMBAT SYNDICALISTE

Directeur de la publication
Jean-Luc Roubier
CPPAP N° 0608S06521-TGI N°97/93

Rédaction
combat-syndicaliste@cnt-f.org
CS c/o CNT, 33, rue des Vignoles,
75020 Paris

Administration
cs-administration@cnt-f.org
CS c/o CNT, 18, av. de la Gloire,
31500 Toulouse

Abonnements
Voir le coupon ci-contre

Impression
Imprimerie 34
8, rue de Bagnolet, 31500 Toulouse

L'ensemble des tâches amenant le *Combat syndicaliste* dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué-e-s après leurs journées de travail.

LA RÉDACTION

Le prochain numéro du *Combat syndicaliste* sortira aux alentours du 5 octobre.

Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues, essayez de nous contacter avant d'écrire pour éviter les doublons. Le nombre de signes que nous communiquons pour l'écriture des articles est un nombre à respecter. Le dépassement des délais discutés entraîne une surcharge de travail. Merci de suivre ces consignes, cela facilite le travail des militant-e-s qui réalisent notre journal.

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de :
 30 € (soutien)
 22 € (standard)
 à partir du numéro :
 Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à Combat syndicaliste c/o CNT 31, 18, av de la Gloire, 31500 Toulouse.

➔ ABONNEMENT 3 NUMÉROS GRATUITS

Si vous souhaitez qu'un-e ami-e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors remplissez le bon ci-dessus et cochez cette case.

RAFFLÉS
EXPULSÉS
EXPLOITÉS



OPPRIMÉS
enfermés
CONTRÔLÉS

SOLICITEZ-LES !
AVEC LES TRAVAILLEURS
ET LES TRAVAILLEUSES PAPIERS !



**CONFÉDÉRATION
NATIONALE
DU TRAVAIL**
33 RUE DES VINGTES 75020 PARIS
WWW.CNT-F.ORG